RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Assemblée Générale du 15 juin 2023

GREP - 63 rue André Bollier – 69007 Lyon
Tél. 04 78 72 94 93 – Fax 04 72 71 72 19 – E mail grep.lyon@wanadoo.fr – www.grep.asso.fr
Association Loi 1901 – Siren 334 820 230 – APE : 8899B

Merci à nos financeurs :

Table des matières

INTRODUCTION....4

1 Accueil du public 5

1.1. Quel est le profil de nos candidats ?.... 5

Genre :....5

Age : 6

Situation de famille : 6

Logement : 7

Problématique de santé :....7

2 - Quelques statistiques spécifiques au milieu « ouvert » 8

Situation pénale : 8

Genre :....8

Age : 9

Situation familiale : 9

Logement : 10

Problématique santé :....10

2 - Les projets menés et les résultats globaux....11

PPAIP....11

PERMANENCES 11

2RE – Réussir son Retour à l'Emploi....12

MAE – Module d'Accès à l'Entreprise + MAPP – Module d'Accompagnement au Projet Professionnel (spécifique à l'antenne de l'Ain – Annexe rapport d'activité Ain) 13

Convention RSA 13

Convention RSA/ IER....13

PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE....14

CFPPA – Formation Horticole 14

PPE – Un Patron, un Probationnaire, un Emploi....14

Fond d'aide aux jeunes (FAJ) 15

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023 15

ANNEXES 16

Rapport 2022 Ain 16

Rapport 2022 Loire....31

Rapport 2022 Rhône 49

Rapport 2022 Grep Intérim....63

INTRODUCTION

Apres une année 2021 encore partiellement marquée par la pandémie du CORONAVIRUS qui a eu de lourdes conséquences sur l'activité de GREP et de GREP intérim, nous revenons en 2022 à des conditions normales d'exercice de notre activité.

Comme chaque année, nous retenons 3 critères sur lesquels est évaluée notre mission :

1. le nombre de personnes placées sous main de justice accueillies au GREP,
2. le taux de mise à l'emploi
3. le nombre d'aménagement de peine.

Ainsi :

617 nouveaux condamnés ont été pris en charge par les équipes du GREP sur les 3 départements où nous intervenons : Rhône, Loire et Ain, soit une légère baisse **par rapport à 2021** (646).

314 personnes ont bénéficié d'un accès à l'emploi ou à une formation en 2022 (315 en 2021).
Ce chiffre est stable par rapport à 2021.
La reprise du marché du travail en 2022 et le faible taux de chômage (notamment sur la Métropole de Lyon (7%) et dans l'Ain (5%)) a profité aux personnes les plus employables qui sont alors moins orientées vers le GREP. Celles que nous recevons, nécessitent un accompagnement plus long et la mise à l'emploi est plus difficile.

Enfin grâce à notre intervention, **154 mesures d'aménagement de peine ont été prononcées en 2022** (201 en 2021).

Au total, ce sont plus de 2500 PPSMJ différentes qui ont été rencontrées dans les établissements pénitentiaires et en milieu ouvert dans l'Ain, la Loire et le Rhône, notamment à travers le Programme Personnalisé d'Accompagnement et d'Insertion Professionnelle et les permanences.

1 Accueil du public

Sur l'ensemble des départements concernés (Rhône, Loire et Ain), le GREP a accompagné en 2022, 617 condamnés (646 en 2021, 557 en 2020).

Nous observons une stagnation, voire une légère baisse, des signalements en 2022 par rapport à 2021.

D'un département à l'autre, la répartition reste très différente entre les personnes reçues lors de nos permanences en milieu ouvert et celles rencontrées directement en détention.
En effet, dans l'Ain, 76 % des personnes prises en charge le sont depuis la détention, 55% dans le Rhône et 51% dans la Loire.

Il est également important de noter que l'activité est restée très soutenue en 2022, dans la mesure où 140 personnes placées sous main de justice et rencontrées dans les années antérieures, étaient encore en 2022 suivies dans les différents services de l'association (hors BRSA).

1.1. Quel est le profil de nos candidats ?

Afin de mieux cerner les difficultés spécifiques auxquelles nous sommes confrontées, il est important de présenter un comparatif des typologies des publics reçus dans les trois départements : RHONE – LOIRE et AIN.

Rappel des effectifs concernés : Rhône 170 personnes ; Loire 135 personnes et Ain 105 personnes.

Genre :

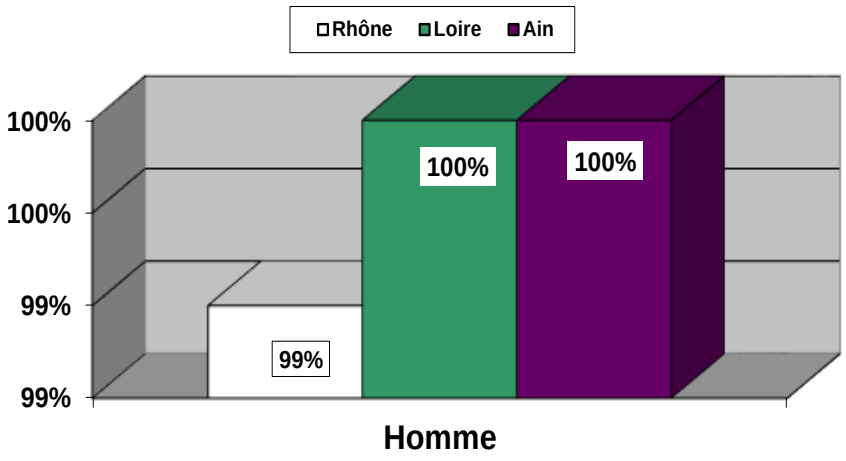

Cette répartition sur le Rhône correspond à la population incarcérée en France

Rappel des effectifs concernés : Rhône 170 personnes ; Loire 135 personnes et Ain 105 personnes.

Age :

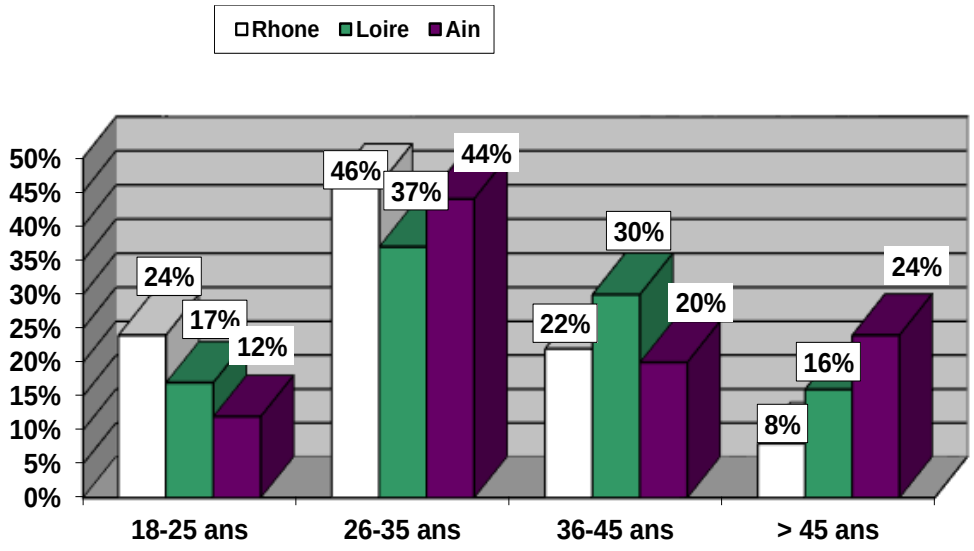

La population pénale rencontrée est jeune, 60% ont moins de 35 ans

Situation de famille :

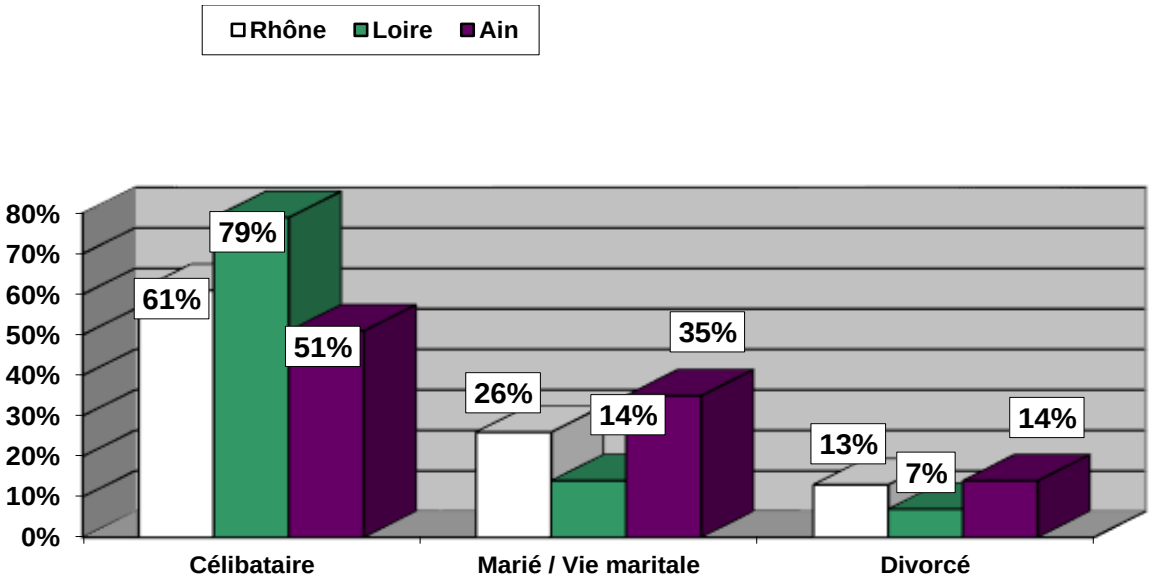

64% des candidats rencontrés sont célibataires

Rappel des effectifs concernés : Rhône 170 personnes ; Loire 135 personnes et Ain 105 personnes.

Logement :

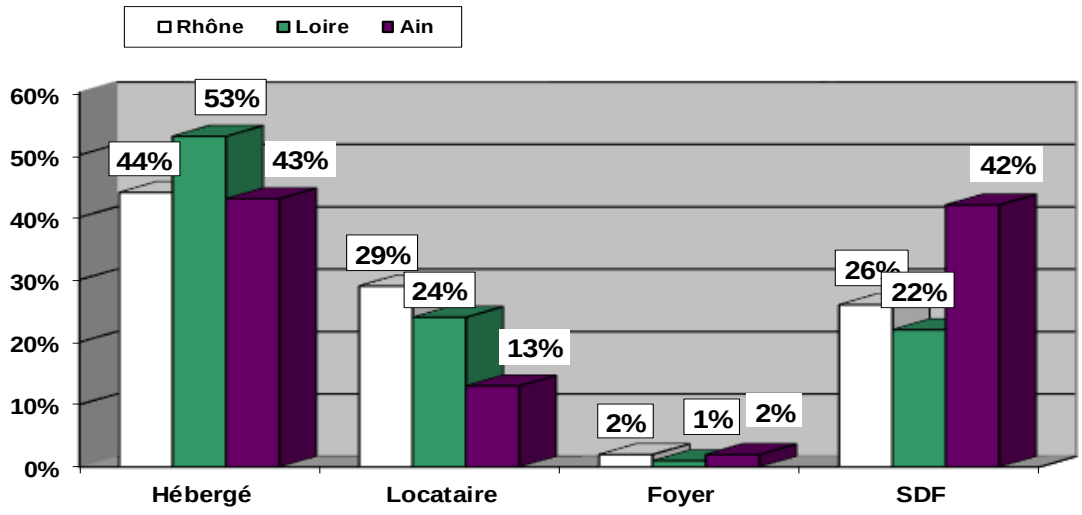

Le GREP rencontre relativement peu de personnes sans hébergement (sauf sur des longues peines notamment au centre de détention de Bourg en Bresse et de Saint Quentin Fallavier)

Problématique de santé :

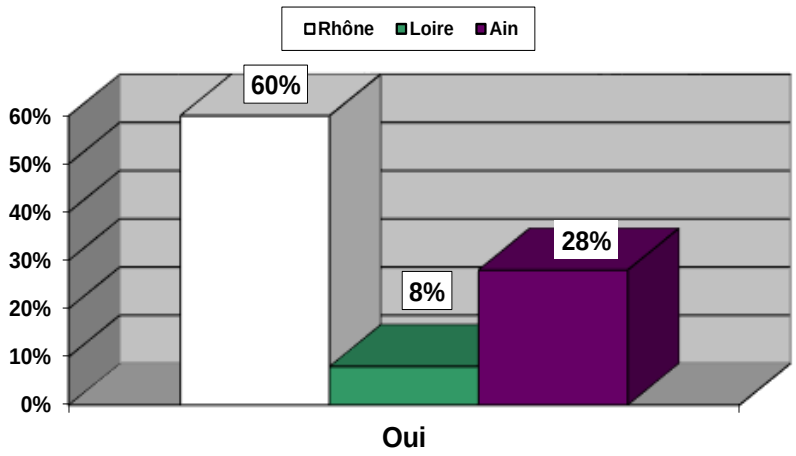

Au global, ce sont 32% des personnes rencontrées au GR.E.P qui ont des problèmes de santé importants : toxicomanie – alcoolisme – troubles du comportement.

2 - Quelques statistiques spécifiques au milieu « ouvert »

Effectif concerné : Rhône : 116 personnes, Loire : 63 personnes et Ain : 28 personnes

Situation pénale :

SPS/SPR : Sursis Probatoire Simple ou Renforcé
DDSE : Détention à Domicile sous Surveillance Electronique
723-15 : Possibilité d'aménagement de peine pour une personne non détenue
Autres : Libération conditionnelle / Contrôle Judicaire

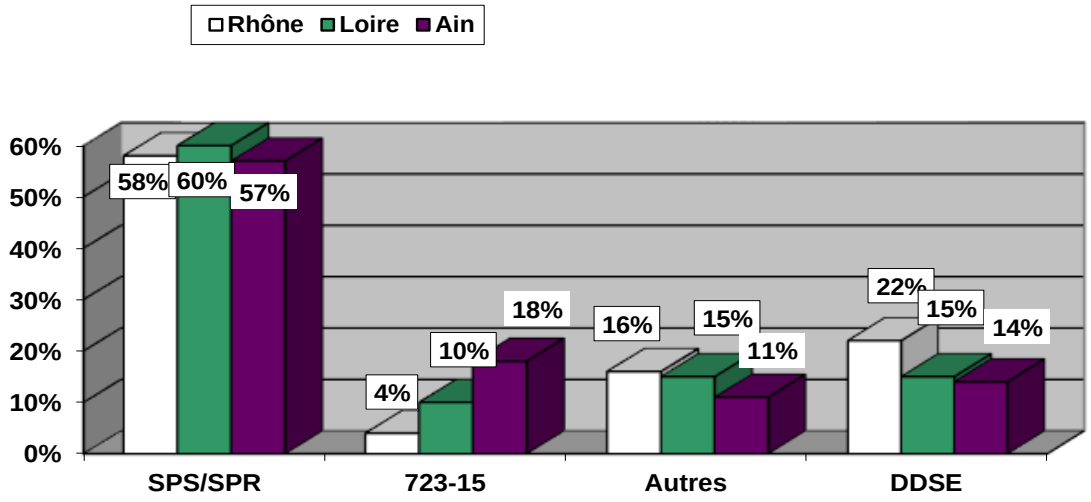

Genre :

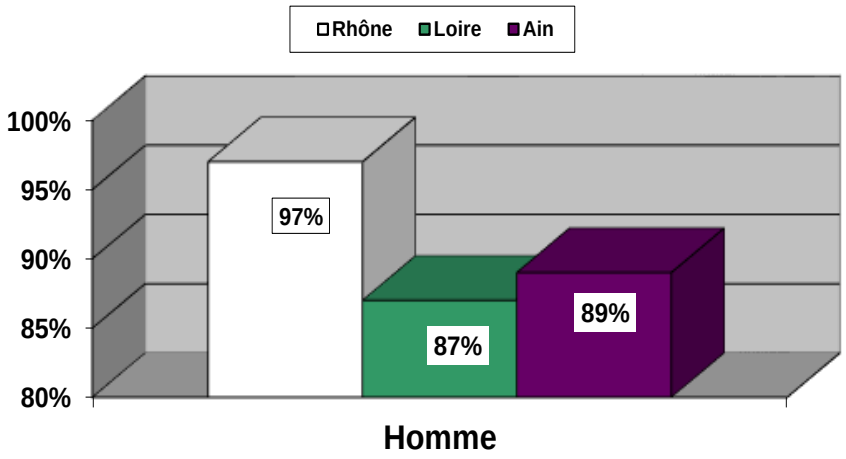

Age :

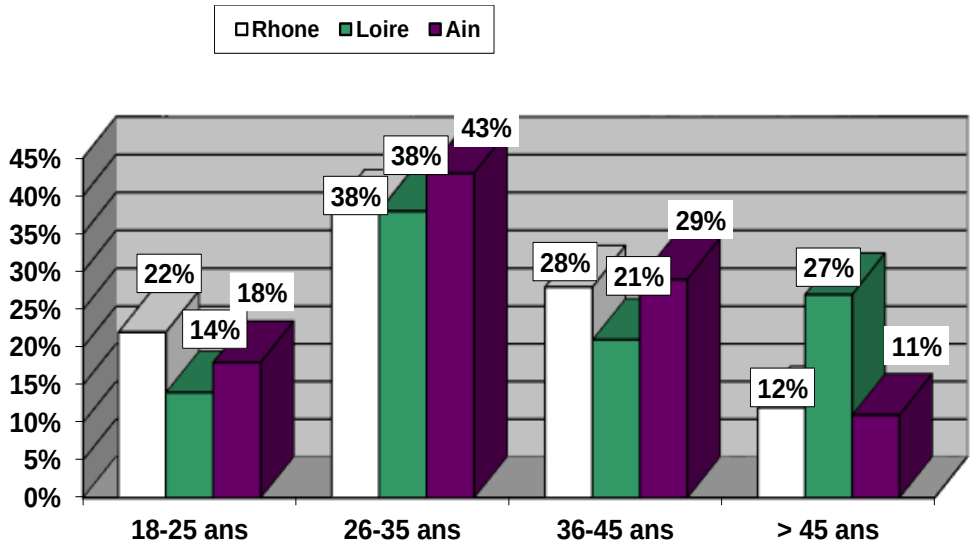

La population est jeune, 66% ont moins de 35 ans

Situation familiale :

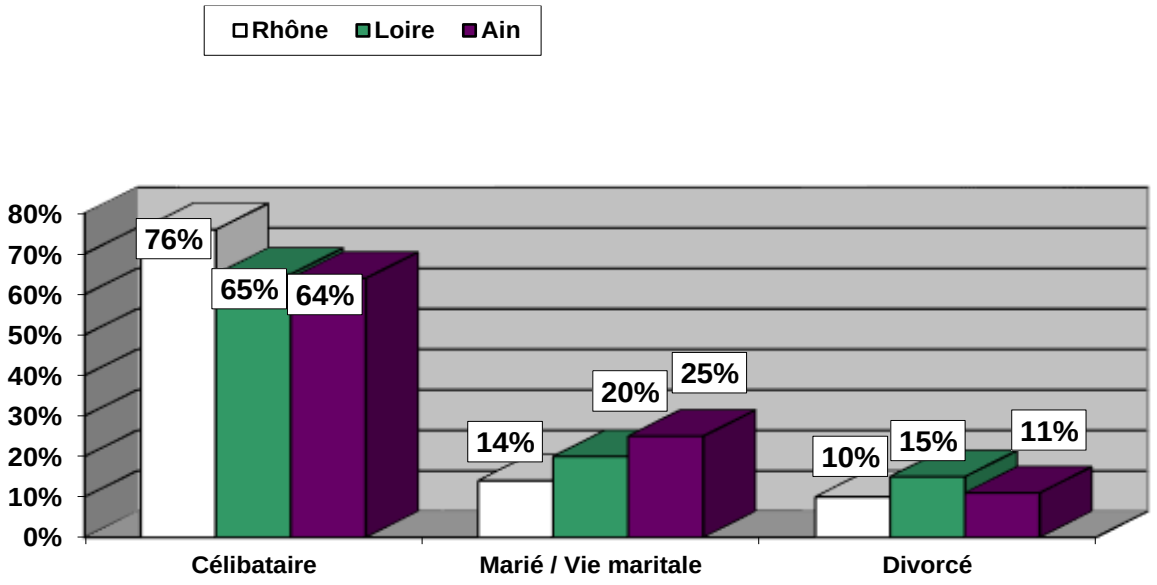

58% des candidats rencontrés sont célibataires

Logement :

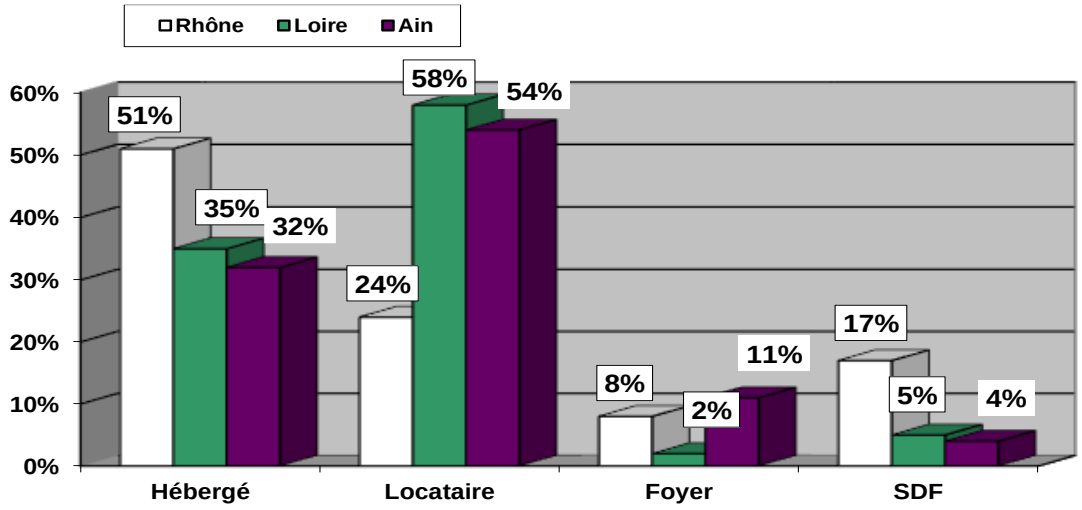

49% des candidats rencontrés sont locataires

Problématique santé :

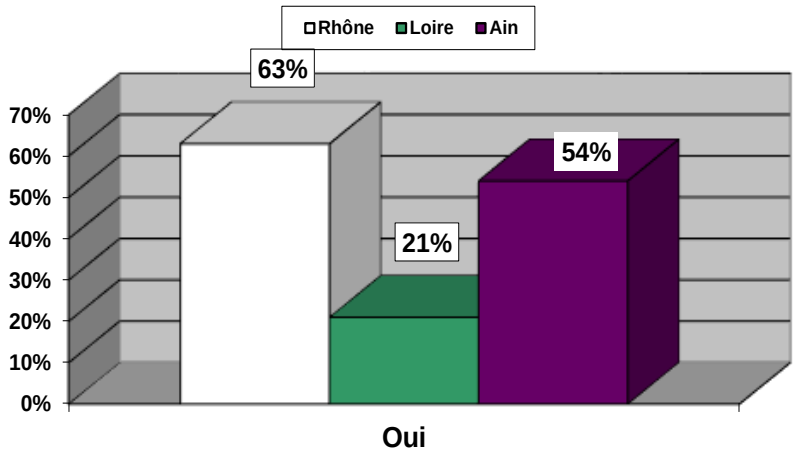

46% des candidats rencontrent des problèmes importants de santé : toxicomanie, alcool, troubles du comportement

2 - Les projets menés et les résultats globaux

Les détails de chaque projet et les résultats plus précis de chaque antenne se trouvent en annexe de ce rapport synthétique de notre activité 2022, ainsi que le bilan de Grep Interim.

PPAIP

Prestation de service DISP

		Total 2022	TOTAL 2021	Ecart	en %
AXE 1		2357	2391	-34	-1,42%
AXE 2	individuel	328	314	14	4,46%
	Groupe	11	0	11	
AXE 3	Individuel	181	205	-24	-11,71%
	Groupe	37	0	37	

L'activité en 2022 est restée stable sur l'Axe 1. La fin du COVID a permis de mettre en place des actions de groupe sur les Axes 2 et 3.

Cette prestation a pour objectif de définir et sécuriser le projet d'insertion professionnelle du bénéficiaire par la définition d'un diagnostic personnalisé. Le diagnostic permet de valider totalement ou partiellement le ou les projets exprimés par le bénéficiaire en le(s) confrontant aux réalités socio-économiques du territoire et à la situation pénale de la personne.

Il constitue un outil pour le CPIP dans l'aide à l'élaboration de dossiers d'Aménagement De Peine ou de Libération Sous Contrainte en amenant une expertise dans les champs de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

PERMANENCES

Financement SPIP, Ville de Lyon,

	RHONE			AIN			LOIRE			TOTAL		
	2022	2021	Var.	2022	2021	Var.	2022	2021	Var.	2022	2021	Var.
Total des personnes rencontrées	286	314	-9%	132	137	-4%	166	195	-15%	584	646	-10%
• Milieu ouvert	116	142	-18%	28	33	-15%	68	99	-31%	212	274	-23%
• Milieu fermé	170	172	-1%	104	104	0%	98	96	2%	372	372	0%

Le volume d'activité des permanences en milieu ouvert a fortement baissé.

Il est important de souligner que le marché de l'emploi sur des territoires comme le Rhône et l'Ain est en tension et que le taux de chômage est faible. Certaines PPSMJ dites proches de l'emploi et autonomes dans leur recherche sont en capacités de trouver un emploi sans être accompagnées par le GR.E.P.

A contrario, celles qui nous sont orientées par le SPIP dans le cadre de nos permanences multiplient les freins périphériques tels que : l'absence de permis de conduire et de véhicule, leur précarité face à leur problématique logement, les fragilités psychologiques non prises en charge, faute de professionnels disponibles sur le territoire. De fait, leur employabilité est quasi nulle car l'accès à l'emploi n'est pas leur priorité.

2RE – Réussir son Retour à l'Emploi

Prestation de service SPIP

TOTAL 2Re 2022 : 96 bénéficiaires en aménagement de peine								
			Resultats au 31/12/2022					
		Participants 2022	Emploi	Formation	Abandons	reincarceration	PE/ML	Toujours en suivi
Phase 1	accueil et mise à jour situation administrative	96	8	1	1	4	1	10
Phase 2	PPAIP axe 2 et axe 3	71	15	3	0	4	2	8
Phase 3	Poursuite	37	17	7	0	4	4	7
		Total	40	11	1	12	7	25
			41%	11%	1%	13%	7%	27%

Les objectifs sont de contribuer à la prise en charge des personnes bénéficiant d'une mesure d'aménagement de peine et principalement dans le cadre d'un Placement Extérieur, d'une Détention Sous Surveillance Electronique, d'une Semi-Liberté ou d'une Libération Conditionnelle.

Le GR.E.P a pour mission de recevoir pour un diagnostic professionnel toutes les personnes orientées par le SPIP bénéficiaires d'un aménagement de peine et de leur proposer un accompagnement renforcé, axé sur la construction, la validation et la réalisation du projet professionnel et devant les conduire vers un accès à l'emploi ou à une formation professionnelle.

Le dispositif a pour finalité de redynamiser une population pénale parfois très éloignée de l'emploi mais volontaire et motivée à bénéficier et à respecter pendant plusieurs mois un accompagnement devant leur permettre une réelle insertion professionnelle.

Destinée depuis plusieurs années a toute PPSMJ en aménagement de peine et orientée par le SPIP en milieu ouvert et en milieu fermé, cette opération a été consacrée en 2021 et à la demande de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP), exclusivement pour des personnes détenues souhaitant préparer leur sortie dans le cadre d'un aménagement de peine.

De plus il est important de souligner qu'à compter de septembre 2021, le dispositif ne concerne plus que des personnes rencontrant de grosses difficultés d'insertion professionnelle avec des freins périphériques à lever et ayant un reliquat de peine supérieur à 3 mois et que son contenu a quelque peu évolué et se déroule en 3 principales phases :

Phase 1 : Accueil et mise à jour de la situation administrative (2 semaines)
Phase 2 : Mobilisation du Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle Axe 2 et 3 (environ 6 semaines)
Phase 3 : Poursuite de l'accompagnement dans le cadre de 2RE (environ 3 mois)

MAE – Module d'Accès à l'Entreprise + MAPP – Module d'Accompagnement au Projet Professionnel (spécifique à l'antenne de l'Ain – Annexe rapport d'activité Ain)

L'action de formation « Module d'Accès à l'Entreprise » est financée par le Conseil Régional (Convention allant de Février 2022 à Février 2024)
Complément de la boîte à outils du GR.E.P, elle permet aux stagiaires de s'immerger durant 9 semaines au sein d'une entreprise puis de s'inscrire dans un parcours professionnalisant à l'issue de cette période (emploi ou formation professionnelle).
Ce stage offre la possibilité d'évaluer les savoir-faire et les savoir-être des candidats, de pointer les difficultés liées à une situation de travail et de mesurer le chemin restant à parcourir jusqu'à l'emploi.
Au-delà de l'insertion professionnelle, ce stage est souvent une adaptation progressive au poste de travail et aux exigences de l'entreprise avant l'emploi direct. L'enjeu est d'assurer également la transition entre la rupture due à l'incarcération et la confrontation à la réalité sociale et économique.

Cet outil est apprécié des entreprises car outre le fait qu'il ne nécessite aucun engagement financier de leur part, (le stagiaire étant rémunéré par l'ASP), l'employeur peut à tout moment solliciter le GR.E.P qui reste son interlocuteur privilégié pendant la durée du stage et présent lors des bilans. Cette organisation vise à rassurer les entreprises sur les publics placés sous main de Justice et lève bien souvent certains a priori quant à leurs compétences.

Et pour finir, il est important de souligner qu'au mois de mai 2022, le GR.E.P a obtenu la certification QUALIOPI pour une durée de 3 ans, ce qui va nous permettre de pérenniser et de continuer à développer nos actions de formation.

En 2022, **15 candidats ont bénéficié d'un M.A.E** et **60%** d'entre eux ont bénéficié d'une sortie positive.

Convention RSA

Financement Métropole de Lyon

81 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé en 2022 (dont 79% dans le cadre de leur contrat d'insertion) et avec une file active de 65 personnes.
Chaque bénéficiaire en parcours d'insertion avec le GREP est convoqué régulièrement et ainsi, en 2022 nous avons réalisé 207 entretiens individuels.
De nombreux points téléphoniques sont faits notamment avec ceux en situation de travail ou en formation professionnelle
Taux de participation aux entretiens est de 33%.

Convention RSA/ IER

Financement Métropole de Lyon

22 personnes ont été accompagnées tout au long de l'année 2022 dans la convention RSA / Parcours Itinéraires Emploi Renforcé et avec une file active de 13 personnes.

Là encore, chaque bénéficiaire en parcours d'insertion avec le GREP est régulièrement convoqué et c'est ainsi qu'en 2022, nous avons réalisé 113 entretiens individuels et 37 contacts diversifiés (mails/téléphone).

PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

Financement FSE+ via Métropole de Lyon

Nous avons accompagné 62 personnes tout au long de l'année. Des mises à l'emploi et/ou formation ont été proposées. Compte tenu de la reprise emploi, 34 participants ont obtenu des missions intérim, des CDD ou CDDI.
En revanche, la question du logement fut plus que compliquée. 12 participants, à l'issue de leur mesure de justice, se trouvaient SDF sans aucun logement d'urgence.

CFPPA – Formation Horticole

Prestation de service Centre de Formation CFPPA

- Sur cette action, portée par les CFPPA de Bourg-en-Bresse et Saint-Etienne, le GR.E.P assure le volet accompagnement à l'emploi en détention. L'objectif de cette formation est de faire valider aux personnes incarcérées des modules du diplôme CAPA (CAP Agricole).

- 3 sessions pour un total de 16 personnes ont été réalisé dans la Loire,
- 4 sessions pour un total de 32 personnes dans l'Ain.

Soit 48 personnes formées sur des séances d'accompagnement à la définition du projet professionnel et à la technique de recherche d'emploi.

L'objectif est de pouvoir outiller les détenus dans leur recherche d'emploi et les confronter à la réalité du marché du travail.

<u>Plusieurs modules sont déclinés</u> :

- Les Techniques de Recherche d'Emploi avec la création d'un ou plusieurs CV, lettre de motivation, simulation d'entretien et image de soi

- L'approche de l'entreprise et du marché du travail, avec les chiffres de la région, le besoin en main d'œuvre, un volet création d'entreprise, le SIAE.

- **Outils utilisés :** Photo langages, questionnaires, outils TRE : modèles CV, exemples lettre de motivation, offres d'emploi existantes…

Certains détenus, ayant suivis cette formation, ont pu être rencontrés en parallèle ou à l'issue de celle-ci sur les permanences milieu fermé afin de préparer leur sortie de détention. Quelques-uns d'entre eux ont d'ailleurs pu intégrer nos dispositifs 2RE et MAPP. Ces passerelles entre les différents dispositifs sont primordiales dans la cohérence du parcours d'insertion de la personne détenue et il est important de pouvoir faire le lien et de continuer le suivi des candidats impliqués et motivés, souhaitant réussir leur réinsertion professionnelle.

PPE – Un Patron, un Probationnaire, un Emploi

Financement Ville de Saint Etienne

En 2022, 26 entreprises sont réellement engagées dans la démarche, cela a permis de présenter 69 personnes chez nos partenaires, parmi eux, 28 ont accédé à un emploi ou une formation professionnelle.

Comme pour beaucoup de demandeurs d'emploi aujourd'hui, il y a une véritable inadéquation entre les profils des demandeurs et les besoins des entreprises.
Mais la premiere difficulté soulevée par les chefs d'entrerpise est celle de trouver des candidats qui acceptent de prendre des postes peu qualifiés et qui auront l'envie de se former pour évoluer.

Fond d'aide aux jeunes (FAJ)

En 2022, 42 personnes ont bénéficié de cette aide pour un montant moyen de 72,55 euros par personnes. 753 euros d'aide sous forme de ticket de transport et 2295 euros sous forme de Ticket Restaurant ont été distribué. Soit un total de 3048 euros.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023

2022 est une année dans la continuité des années précédentes en termes de projet. L'activité de placement extérieur s'est naturellement arrêtée faute de financement. Les autres activités sont restées relativement stables.

2023 a démarré avec les mêmes projets et les mêmes financements, dans des proportions comparables à 2022. Le PPAIP représente environ 40% de l'activité et nous permet de rencontrer plus de 2300 personnes par an. Cela nous permet d'alimenter les autres projets, 2RE, MAE notamment. Ainsi 617 personnes ont été accompagnées en 2022, 180 ont eu accès à un emploi en CDD ou CDI.

D'ici fin 2023, nous répondrons à l'appel d'offre de la DISP pour renouveler le marché PPAIP. Le résultat modèlera l'activité en 2024. 2023 est une année de transition avec l'arrivée d'un nouveau directeur dont l'une des prérogatives est de renouveler les projets, les ouvrir à d'autres champs de compétences et développer les partenariats.

Rapport 2022 Ain

RAPPORT D'ACTIVITE

GR.E.P. AIN

Année 2022

GREP - 158 Boulevard de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE
✆ : 04.74.21.06.38 – Fax : 04.74.32.00.68 - 💻 : secretariat.ain@grep.asso.fr – www.grep.asso.fr
Association loi 1901, avec le concours du Fonds Social Européen – Siren 334 820 230 – APE : 8899B

Sommaire

Introduction **3**

1 - Les permanences du GR.E.P..... **4**

1.1 - Le milieu ouvert..... **4**

1.2 - Le milieu fermé..... **6**

2 - Le GREP et la politique d'aménagement de peine..... **6**

3 - Les dispositifs GR.E.P au Quartier de Semi-Liberté..... **9**

3.1 - Réussir son Retour à l'Emploi (2RE)..... **9**

3.2 - Mobilisation Autour d'un Projet Professionnel (MAPP).....**11**

4 - Le Module d'Accès à l'Entreprise (M.A.E) **13**

5 - La formation horticole au Centre Pénitentiaire..... **14**

6 - Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP)..... **15**

7 - Perspectives 2023 et conclusion..... **17**

Introduction

Au regard des attentes de l'Institution Judiciaire et des objectifs conventionnels fixés par les financeurs pour 2022, le GR.E.P de l'Ain a participé pleinement à l'insertion professionnelle des Personnes Placées Sous Main de Justice et a contribué au développement de la politique d'Aménagement De Peine voulue par le Ministère de la Justice. Ceci, dans un contexte difficile et anxiogène face à la crise sanitaire que nous avons traversée, où le marché de l'emploi s'est encore réduit notamment pour des publics en grande difficulté , comme les PPSMJ, qui restent pour la plupart encore trop éloignées des exigences des entreprises.
En collaboration constante avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain, le GR.E.P mobilise au quotidien les professionnels et les outils de l'insertion professionnelle du territoire pour remplir les missions suivantes :

- Assurer les prestations du Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP) tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert
- Rencontrer les détenus du centre pénitentiaire et construire un projet d'aménagement de peine pour les candidats relevant d'un suivi GR.E.P.
- Animer des actions spécifiques d'insertion professionnelle au quartier de semi-liberté.
- Poursuivre le développement de notre partenariat avec le tissu économique local afin de faciliter la mise à l'emploi des condamnés.

Les multiples freins à l'emploi rencontrés par les publics (absence d'hébergement à la sortie, problématique santé, difficultés d'accès aux soins et aux droits sociaux, mobilité, peu voire pas de qualification professionnelle) demandent de la part des permanentes du GR.E.P un accompagnement global de la personne prise en charge afin d'optimiser son retour à l'emploi.

1- Les permanences du GREP

1.1- Le milieu ouvert

En 2022, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain a signalé au GR.E.P, **44** personnes en milieu ouvert (contre **57** en 2021), domiciliées sur le département de l'Ain et plus spécifiquement sur Bourg-en-Bresse Agglomération ainsi que des différents Quartiers Prioritaires de la Ville.

Parmi ces 44 candidats orientés, 28 nouveaux candidats ont été reçus dans le cadre d'un entretien de diagnostic professionnel et **7** candidats déjà connus de notre structure nous ont été réorientés et se sont bien présentés à leur convocation.

Sont rencontrées par Mme CHERRAD, lors de ces permanences, toute personne placée sous main de Justice ayant une mesure alternative à l'incarcération, ainsi que celles en 723/15 (du nom de l'article du code de procédure pénale) pouvant bénéficier d'un aménagement de peine notamment sur le dispositif « 2RE : réussir son Retour à l'Emploi » » soit dans le cadre d'une mesure de Détention à Domicile sous Surveillance Electronique (DDSE), soit dans le cadre d'une Semi-Liberté (SL).

Quelques chiffres :

- **9** candidats sur les **44** orientés ne se sont pas présentés au RDV fixé malgré de nombreuses relances (courrier, mail, appel téléphonique).
- **21 des 35 candidats (28 nouveaux + 7 anciens)** ont pu bénéficier d'une mise en parcours telle que représentée ci-dessous :

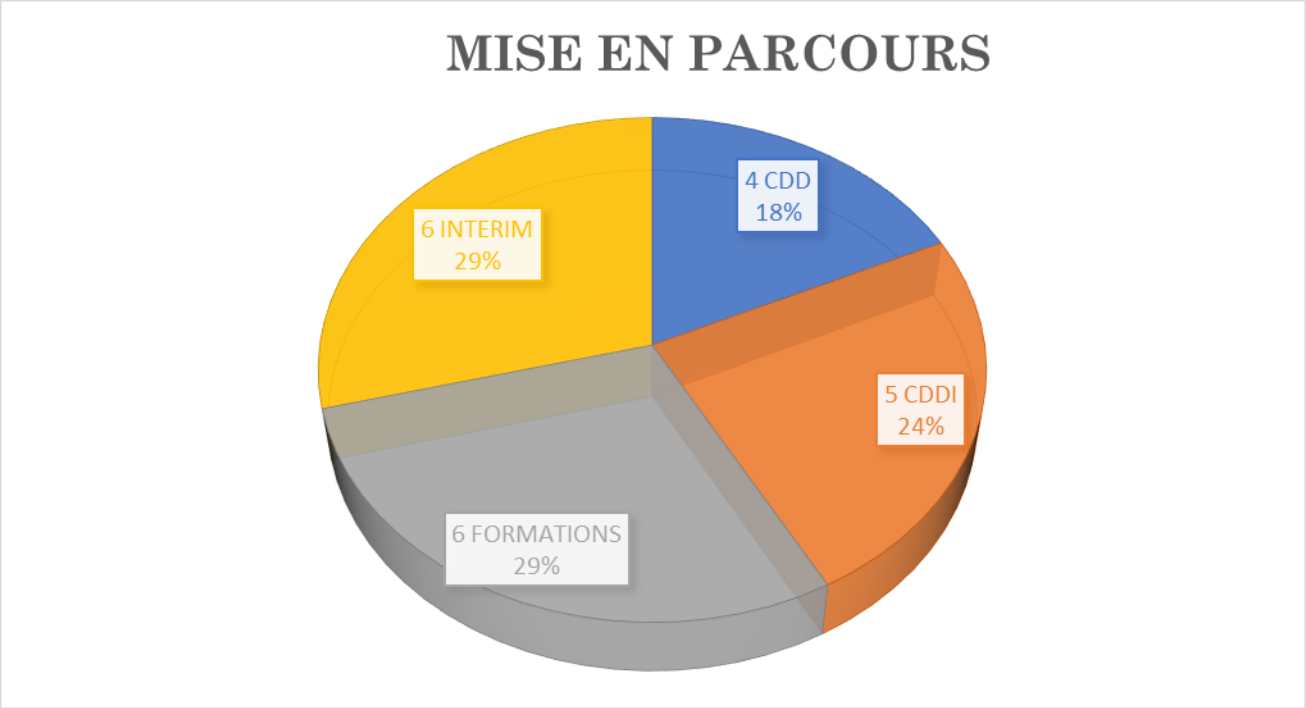

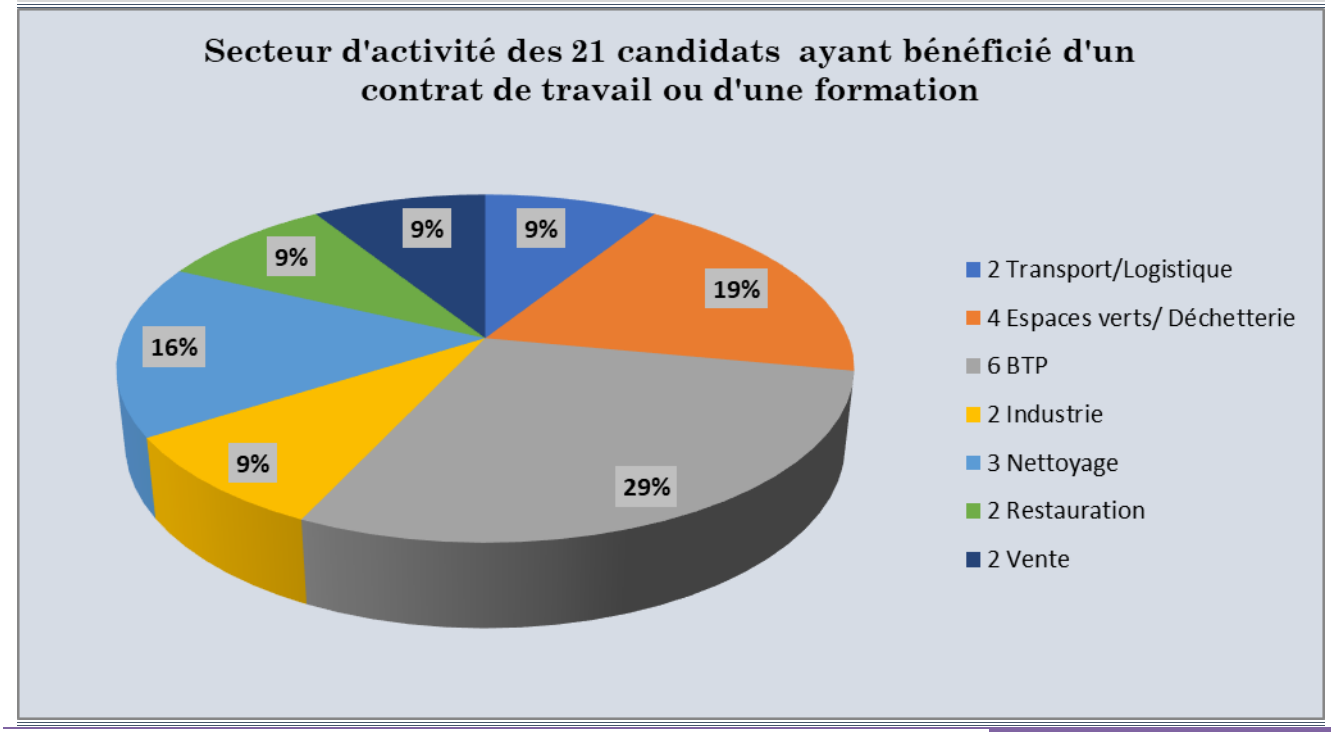

- **Mesure de justice des 28 nouveaux candidats rencontrés en 2022 :**

  - CJ : **2**
  - DDSE : **2**
  - SP : **15**
  - SSJ : **1**
  - 723/15 + SP : **3**
  - 723/15 +SME : **1**
  - 723/15 : **1**
  - SME + TIG : **1**
  - SP + DDSE : **1**
  - LC + DDSE : **1**

- **Origine géographique des 28 nouveaux candidats rencontrés en 2022 :**

  - CA3B : **21** (dont **16** QPV)
  - Hors CA3B : **7**

Nous pouvons souligner que les principaux freins identifiés quant aux candidats accueillis sont l'absence de permis de conduire et de véhicule, leur précarité face à leur problématique logement, les fragilités psychologiques non prises en charge, faute de professionnels disponibles sur le territoire, qui nous amènent à accueillir ces personnes dont l'employabilité est quasi nulle.

1.2- Le milieu fermé

En 2022, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain a signalé au GR.E.P **106 nouveaux candidats dont 105** (contre **104** en 2021) ont été reçus dans le cadre d'un diagnostic professionnel établi par Mme CHERRAD lors des permanences d'accueil hebdomadaire tenues au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse. A noter également que **52 candidats de 2021** étaient toujours accompagnés au 1er janvier 2022.

L'accompagnement initié en détention permet au condamné de se mobiliser pendant la durée de sa peine en construisant un projet de sortie, tout en se positionnant sur des formations proposées ou postes de travail soit en accédant à l'éducation.
Cet investissement renforce la préparation à la sortie et contribue à l'octroi d'un aménagement de peine.

<u>Quelques chiffres</u> :

- **Origine par bâtiment des 105 nouveaux candidats rencontrés en 2022 :**

  - Quartier Maison d'Arrêt (MA) : **50**
  - Quartier Centre de Détention (CD) : **51**
  - Quartier de Semi-Liberté (QSL) : **3**
  - Quartier de Prise en charge de la Radicalisation (QPR) : **1**

- **Origine géographique des 105 nouveaux candidats rencontrés en 2022 :**

  - CA3B : **26** (dont **18** QPV)

- Ain : **10**
- Rhône : **20**
- Loire :**3**
- Autres départements : **5**
- SDF : **41**

2 – Le GREP s'inscrit dans la politique d'Aménagement De Peine

En **2022, 52 aménagements de peine au total** ont été accordés par les JAP :

- **45** lors de DC (débat contradictoire)
- **7** en CAP pour les LSC (Libération Sous Contrainte)

En vue de la préparation à la sortie de détention des condamnés, **27** permissions de sortie ont été proposées, **24** validées par les Magistrats (**22** pour les candidats du CD et **2** pour ceux de la MA)

Sur les **322** entretiens effectués par Mme CHERRAD, seules **8** personnes ne se sont pas présentées à ces convocations. Ce chiffre exceptionnellement bas, indique d'une part l'implication des condamnés dans leur projet de sortie mais également la collaboration rapprochée avec les agents du Centre Pénitentiaire qui œuvrent quotidiennement pour nous faciliter l'accès à l'établissement ainsi qu'avec les CPIP référents des candidats orientés. Des entretiens tripartites sont proposés fréquemment pour préparer la sortie.

Quelques chiffres :

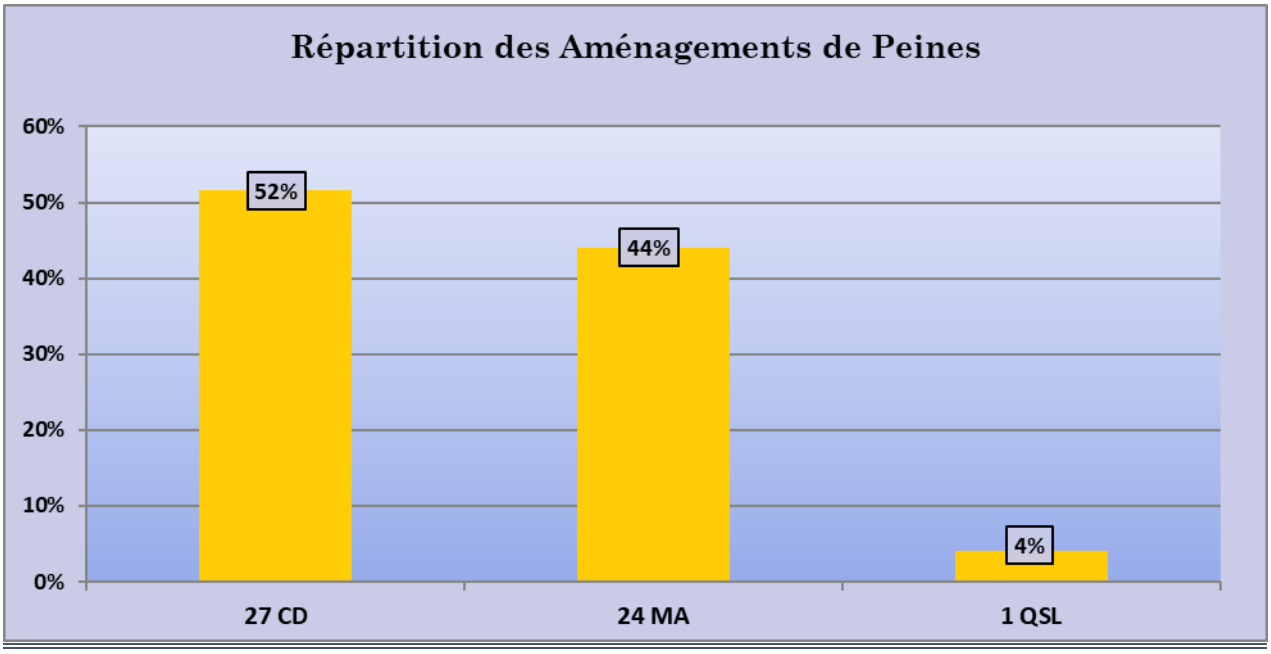

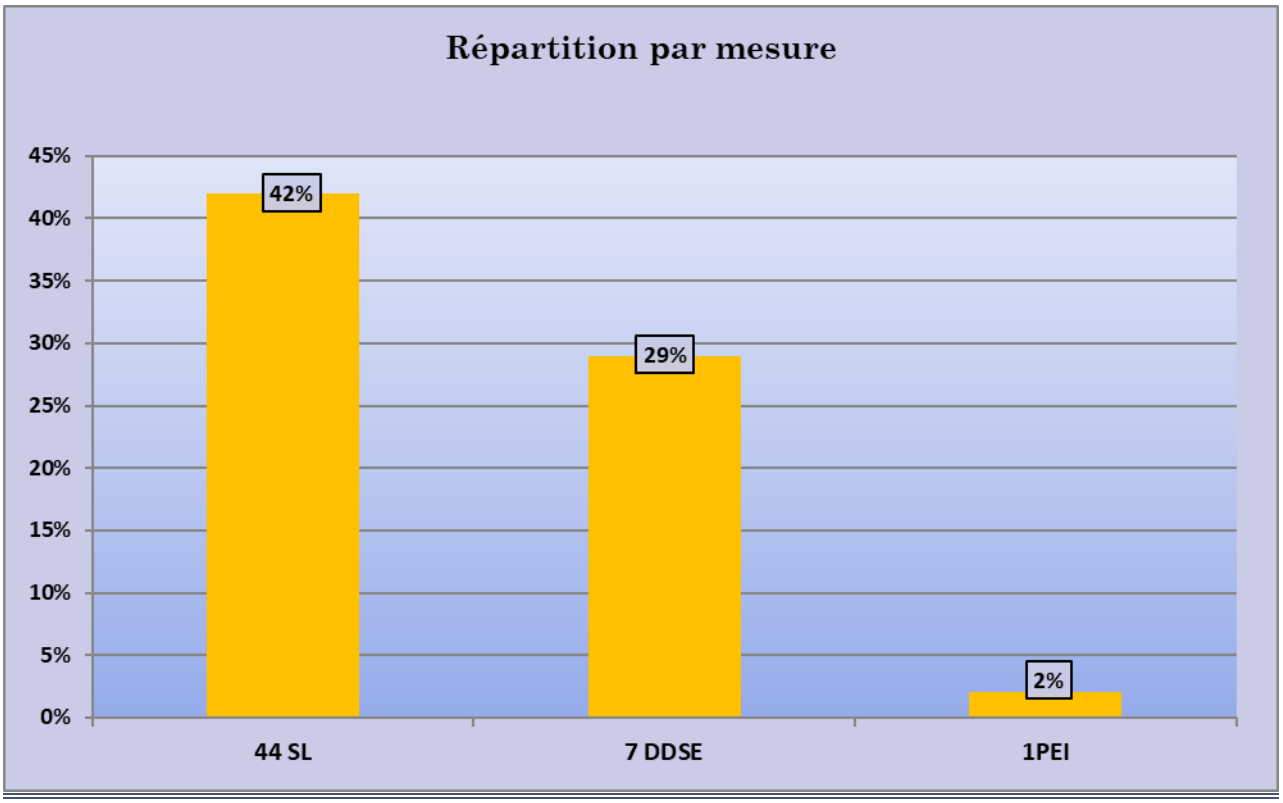

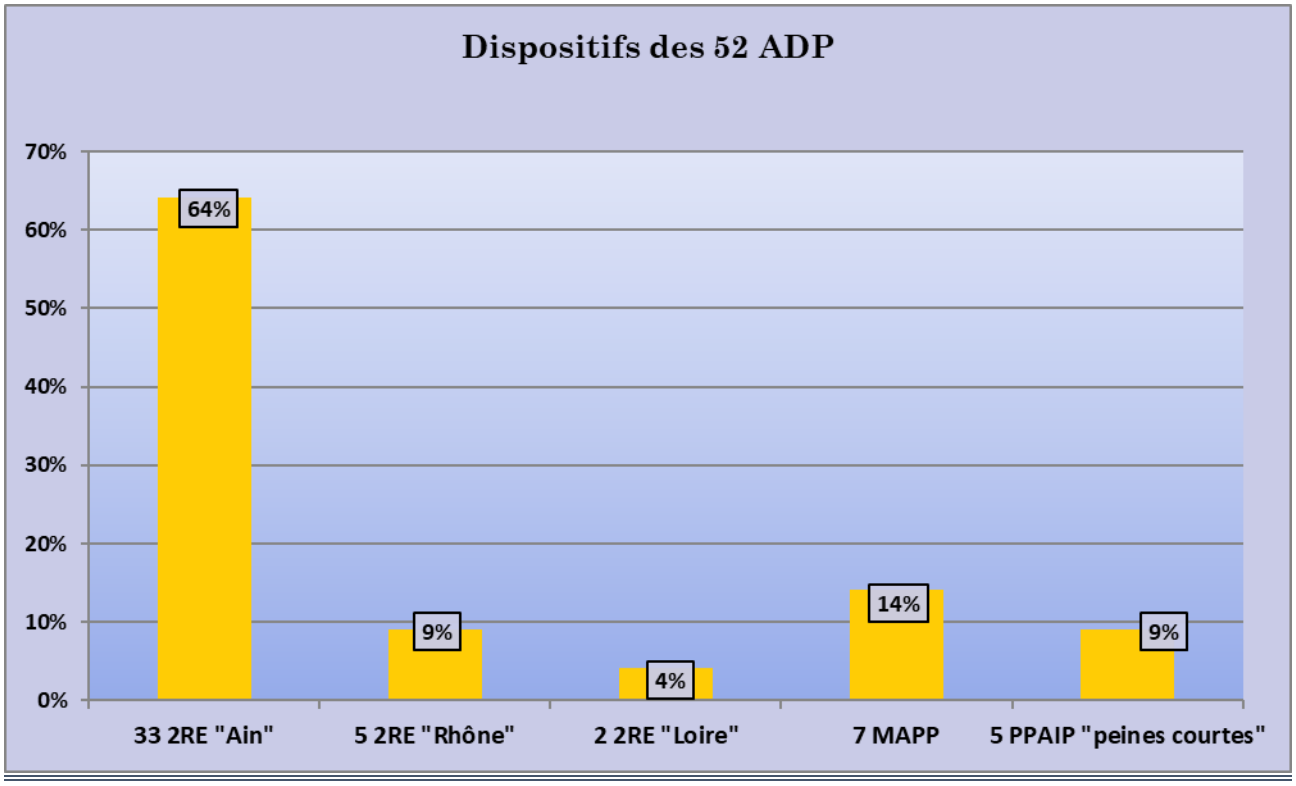

Sur ces 52 aménagements de peines, 39 candidats ont bénéficié d'un contrat de travail, d'une mission intérimaire ou formation répartis comme suit :

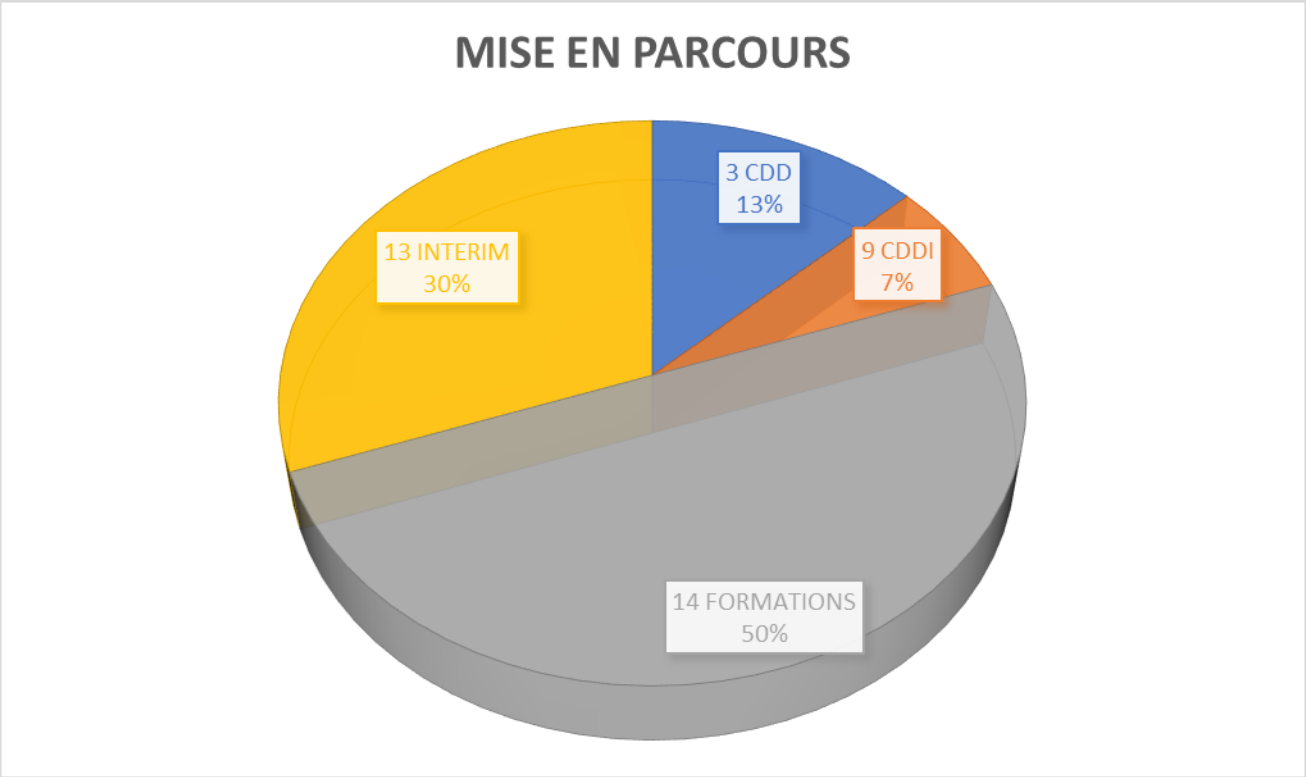

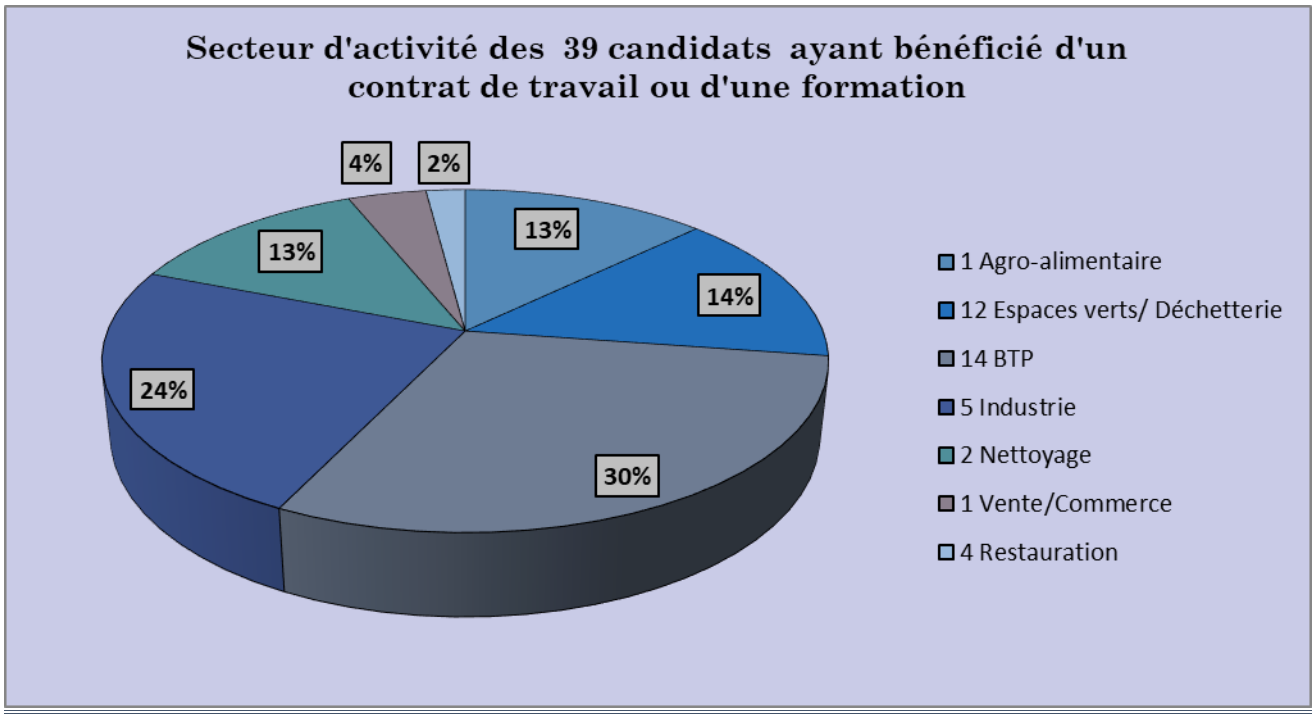

L'intervention du GR.E.P dans le cadre de la préparation à la sortie de détention des détenus sur des dispositifs d'accompagnement cadrés assure une garantie au Magistrat et sécurise le parcours d'insertion de la personne condamnée.

3 - Les dispositifs GR.E.P au Quartier de Semi-Liberté

3.1 - Réussir son Retour à l'Emploi (2RE)

Les objectifs sont de contribuer à la prise en charge des personnes bénéficiant d'une mesure d'aménagement de peine et principalement dans le cadre d'un Placement Extérieur, d'une Détention Sous Surveillance Electronique, d'une Semi-Liberté ou d'une Libération Conditionnelle.

Le GR.E.P a pour mission de recevoir pour un diagnostic professionnel toutes les personnes orientées par le SPIP bénéficiaires d'un aménagement de peine et de leur proposer un accompagnement renforcé, axé sur la construction, la validation et la réalisation du projet professionnel et devant les conduire vers un accès à l'emploi ou à une formation professionnelle.

Le dispositif a pour finalité de redynamiser une population pénale parfois très éloignée de l'emploi mais volontaire et motivée à bénéficier et à respecter pendant plusieurs mois un accompagnement devant leur permettre une réelle insertion professionnelle.

Destinée depuis plusieurs années a toute PPSMJ en aménagement de peine et orientée par le SPIP en milieu ouvert et en milieu fermé, cette opération a été consacrée en 2021 et à la demande de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP), exclusivement pour des personnes détenues souhaitant préparer leur sortie dans le cadre d'un aménagement de peine.

De plus il est important de souligner qu'à compter de septembre 2021, le dispositif ne concerne plus que des personnes rencontrant de grosses difficultés d'insertion professionnelle avec des freins périphériques à lever et ayant un reliquat de peine supérieur à 3 mois et que son contenu a quelque peu évolué et se déroule en 3 principales phases :

<u>Phase 1</u> : Accueil et mise à jour de la situation administrative

- **Durée** : les 2 premières semaines
- **Périodicité** : 3 RDV par semaine pour 2h d'intervention hebdo soit un total de 4heures
- **Contenu** : Guider les participants dans leurs démarches sociales et administratives afin de lever les freins périphériques en les orientant vers les professionnels en charge de ces différents volets, tout en favorisant le travail en partenariat

<u>Phase 2</u> : Mobilisation du programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP)

- **Durée :** sur les 6 semaines suivantes avec 20 heures d'intervention
- **Contenu :**
  - → **Axe 2** (4 heures en individuel) **: Projet professionnel**
  - → **Axe 3** (16 heures en individuel) : **Modules de Technique de Recherche d'Emploi**

A l'issue de la phase 2, une synthèse du travail effectué (Livrables axe 2 et axe 3) est envoyée au CPIP et remis au bénéficiaire à l'issue de chaque module

<u>Phase 3</u> : Poursuite de l'accompagnement dans le cadre de 2RE

- **Durée maximum :** 3 mois avec 16 heures de suivi
- **Périodicité** :
  - ✓ 1er mois : 2 RDV hebdomadaire (soit 1h30 hebdo)
  - ✓ 2ème et 3ème mois : 1 RDV hebdomadaire d'une heure

- **Contenu :**
  → Poursuite de l'accompagnement à la recherche d'emploi
  → Placement en entreprise et suivi/bilan pendant le contrat de travail
  → Positionnement sur des actions de formation

A l'issue des 5 mois d'accompagnement, une fiche bilan final personnalisée est remise au CPIP référent

Quelques chiffres :

- **Effectif : 33** candidats ont été pris en charge au 31/12/2022

- **Provenance :**

  - **Maison d'Arrêt : 18** candidats soit **55%** de l'effectif
  - **Centre de détention : 14** candidats soit **42%** de l'effectif
  - **Quartier de Semi-Liberté : 1** candidat soit **3%** de l'effectif

- **Mesure de Justice :**

  - **SL : 28** candidats soit **85%** de l'effectif
  - **DDSE : 4** candidats soit **12%** de l'effectif
  - **PEI : 1** candidat soit **3%** de l'effectif

- **Situation des 33 candidats accompagnés :**

  - **CDD/CDDI : 10** candidats soit **30%** de l'effectif
  - **Intérim : 9** candidats soit **27%** de l'effectif
  - **Formation : 7** candidats soit **22%** de l'effectif
  - **Ne se sont pas saisis du dispositif : 2** candidats soit **6%** de l'effectif
  - **Réincarcération/Evasion : 5** candidats soit **15%** de l'effectif

Notons que **26 candidats** ayant intégré le dispositif **« 2RE : Réussir son retour à l'Emploi »** soit **78%** de l'effectif se sont mobilisés et ont pu bénéficier soit d'un contrat de travail soit d'une entrée en formation.

3.2 - Mobilisation Autour d'un Projet Professionnel (MAPP)

Le 21 novembre 2019, la Région informe l'ensemble des acteurs de la formation que le chantier école espaces verts conduit au Quartier de Semi-Liberté de Bourg-en-Bresse depuis son ouverture en 2012 est supprimé pour l'année 2020.

Or, cette action permettait à des personnes éloignées de l'emploi et désocialisées de prétendre à un aménagement de peine avec placement en Semi-Liberté.

Rapidement, le GR.E.P a sollicité le SPIP milieu fermé pour que soient identifiés et remontés par les acteurs de terrain, les besoins des publics condamnés éligibles à un aménagement de peine au QSL.
Le dispositif **MAPP « Mobilisation Autour d'un Projet Professionnel »** a donc vu le jour afin de :

- Permettre à des détenus éloignés de l'emploi et désocialisés de bénéficier d'un aménagement de peine avec placement au quartier de semi-liberté.

- Sécuriser les parcours d'aménagement de peine en proposant un dispositif cadrant et encadré.
- Préparer la sortie de détention des personnes détenues au quartier de semi- liberté en les accompagnants vers l'emploi au travers d'un stage **« Module d'Accès à l'Entreprise »** et une stabilisation de leur situation sociale pour afin de lutter au mieux contre la récidive.

- **Déroulé de l'action :** Une fois l'Aménagement de Peine octroyé

  - **Durée du dispositif : 14 semaines au total**

    - **3 premières semaines** de prise en charge par le GR.E.P consacrées à la mise à jour de la situation administrative (Dossier RSA, Inscription Pôle-Emploi, attestation CPAM, ouverture d'un compte bancaire et la constitution du dossier de rémunération stagiaire soit **le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00-12h00.**
    - **9 semaines de stage MAE** via un placement à temps plein ou temps partiel via un placement auprès de 2 structures par l'activité économique partenaires. **Les candidats pourront bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle et d'une rémunération**.
    - **2 semaines pour finaliser le projet** avec une prise en charge G.R.E.P assurée les matinées **du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00-12h00 et 14h00-16h00.**

  - **Issues envisageables :**

    - **A l'issue du MAE**, le candidat peut :

- Soit bénéficier d'un contrat d'insertion au sein de la SIAE l'ayant accueilli
- Soit construire un projet de formation en adéquation avec le métier découvert
- Soit selon le reliquat de peine évoluer sur un dispositif complémentaire au QSL (2RE)

<u>Quelques chiffres :</u>

- **Effectif : 7** candidats ont intégré le dispositif au 31/12/2022
- **Issues :**

  - CDD : **1**
  - Abandon pour problème de santé : **1**
  - Réincarcération avant d'avoir débuter le stage : **2**
  - Toujours en cours de suivi avec stage programmé : **3**

Il est important de souligner que les candidats ayant été retenus sur ce dispositif multipliaient les freins sociaux et professionnels tels que : absence d'hébergement à la sortie, problématique santé, difficultés d'accès aux soins et aux droits sociaux, mobilité, peu voire pas de qualification professionnelle et que pour eux, il est difficile de se focaliser à 100% sur leur stage.

4 – Module d'Accès de l'Entreprise (M.A.E)

L'action de formation « Module d'Accès à l'Entreprise » est financée par le Conseil Régional (Convention allant de Février 2022 à Août 2023)
Complément de la boîte à outils du GR.E.P, elle permet aux stagiaires de s'immerger durant 9 semaines au sein d'une entreprise puis de s'inscrire dans un parcours professionnalisant à l'issue de cette période (emploi ou formation professionnelle).
Ce stage offre la possibilité d'évaluer les savoir-faire et les savoir-être des candidats, de pointer les difficultés liées à une situation de travail et de mesurer le chemin restant à parcourir jusqu'à l'emploi.
Au-delà de l'insertion professionnelle, ce stage est souvent une adaptation progressive au poste de travail et aux exigences de l'entreprise avant l'emploi direct. L'enjeu est d'assurer également la transition entre la rupture due à l'incarcération et la confrontation à la réalité sociale et économique.

En 2022, **11 candidats ont bénéficié d'un M.A.E** et **72%** d'entre eux ont bénéficié d'une sortie positive.

- **Secteurs d'activité sollicités dans le cadre du MAE :**
  - Déchetterie
  - Espaces verts
  - BTP
  - Industrie
  - Restauration

- **Issues :**
  - CDD : **1**
  - CDDI : **8**
  - Abandon : **2**

Cet outil est apprécié des entreprises car outre le fait qu'il ne nécessite aucun engagement financier de leur part, (le stagiaire étant rémunéré par l'ASP), l'employeur peut à tout moment solliciter le GR.E.P qui reste son interlocuteur privilégié pendant la durée du stage et présent lors des bilans. Cette organisation vise à rassurer les entreprises sur les publics placés sous main de Justice et lève bien souvent certains a priori quant à leurs compétences.
Et pour finir, il est important de souligner qu'au mois de mai 2022, le GR.E.P a obtenu la certification QUALIOPI par l'AFNOR pour une durée de 3 ans, ce qui va nous permettre de pérenniser et de continuer à développer nos actions de formation.

5 – La Formation Horticole au Centre Pénitentiaire

Sur cette action, portée par le CFPPA les Sardières, le GR.E.P assure le volet accompagnement à l'emploi en détention. L'objectif de cette formation est de faire valider aux personnes incarcérées des modules du diplôme CAPA (CAP agricole)

Mme PARIENTE assure cette prestation à la maison d'arrêt et au centre de détention.
2 sessions ont eu lieu au bénéfice de **16** personnes (8 MA et 8 CD) de mars à juillet et **16** personnes (8 MA et 8 CD) de septembre à fin novembre.

En 2022, dans l'ensemble, la formation horticole a été bénéfique et positive. Certains détenus, déjà accompagnés par le GR.E.P dans le cadre de la permanence, ont pu se positionner sur l'action MAPP ainsi que sur le dispositif 2RE. Ces passerelles entre les

différents dispositifs sont primordiales dans la cohérence du parcours d'insertion de la personne détenue et il est important de pouvoir faire le lien et de continuer le suivi de candidats impliqués et motivés, souhaitant réussir leur réinsertion professionnelle.
Notons la collaboration avec l'établissement qui associe systématiquement le GR.E.P aux CPU de classement concernant ces formations et facilite l'échange d'informations.

- **Méthodologie :**

Le GREP intervient une demi-journée par semaine, chaque lundi matin au centre de détention puis le mercredi après-midi à la maison d'arrêt.
L'objectif est de pouvoir outiller les détenus dans leur recherche d'emploi et les confronter à la réalité du marché du travail.
Plusieurs modules sont déclinés :
- Les Techniques de Recherche d'Emploi avec la création d'un ou plusieurs CV, lettre de motivation, simulation d'entretien et image de soi
- L'approche de l'entreprise et du marché du travail, avec les chiffres de la région, le besoin en main d'œuvre, un volet création d'entreprise, le SIAE.
- L'initiation au code de la route et la prévention des risques des conduites addictives.

- **Outils utilisés :** Photo langages, questionnaires, outils TRE : modèles CV, exemples lettre de motivation, offres d'emploi existantes…

6 – Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP)

Le PPAIP (Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle) est une prestation, réalisé par le GR.E.P, à la fois au sein du Centre Pénitentiaire et en milieu ouvert sur le département de l'Ain, du Rhône et de la Loire.
Le PPAIP a pour objectif de définir et sécuriser le projet d'insertion professionnelle du bénéficiaire par la définition d'un diagnostic personnalisé. Ce diagnostic devra valider totalement ou partiellement le ou les projets exprimés par le bénéficiaire en le(s) confrontant aux réalités socio-économiques du territoire et à la situation pénale de la personne.
Il pourra constituer un outil pour le CPIP dans l'aide à l'élaboration de dossiers d'Aménagement De Peine ou de Libération Sous Contrainte en amenant une expertise dans les champs de l'orientation et de l'insertion professionnelle.
Cette prestation est assurée par :

- Madame GOUTHERAUT : **Axe 1 au QA et Axes 2 et 3 au CD**
- Madame PARIENTE : **Axes 2 et 3 en MA**
- Madame CHERRAD : **Axes 1, 2 et 3 au QSL et en MO**

Notre rôle est d'accompagner la personne détenue dans la construction de son projet professionnel et l'élaboration de son parcours d'insertion professionnelle conformément au cahier des charges suivant :

- **Axe 1** :

OBJECTIFS :
- Mesurer et évaluer les aptitudes et compétences du candidat.
- Analyser son parcours professionnel et personnel.
- Evaluer les intérêts professionnels.
- Déterminer les freins à l'emploi.

PRE-REQUIS :

- Une prescription systématique des arrivants ou une orientation CPIP est obligatoire pour bénéficier d'un Axe 1.

MODALITES :
- En milieu fermé, entretien individuel d'une heure.
- Une synthèse sera remise au DPIP et au secrétariat du SPIP par mail et au bénéficiaire sous enveloppe.

- **Axe 2** :

OBJECTIFS :
- Informer les bénéficiaires sur les métiers.
- Aider au choix d'un projet réaliste et réalisable et vérifier la faisabilité.
- Valider le projet. Planifier les étapes.

PRE-REQUIS :
- Une orientation CPIP est obligatoire, cette prestation ne pouvant être réalisée sans avoir suivi d'Axe 1.

MODALITES :
- En milieu fermé ou ouvert, entretiens individuels d'une heure sur quatre séances ou entretiens collectifs de deux heures sur trois séances.
- Une synthèse sera remise au DPIP, au secrétariat du SPIP par mail et au bénéficiaire sous enveloppe.

- **Axe 3** :

OBJECTIFS :
- Découvrir et appliquer les techniques de recherche d'emploi.
- Valoriser son image afin de prendre confiance de soi.
- Se représenter le monde de l'entreprise.
- Réfléchir sur son projet d'insertion professionnelle.

PRE-REQUIS :
- Une orientation CPIP est obligatoire.
- Elle peut s'effectuer sans avoir au préalable réalisé d'autres axes.

MODALITES :
- En milieu fermé ou ouvert, quatre modules d'accompagnement.
- Chaque module se découpant comme suit : entretien individuel d'une heure sur quatre séances ou entretien collectif de deux heures sur trois séances.
- Une synthèse sera remise au DPIP, au secrétariat du SPIP par mail et au bénéficiaire sous enveloppe

Quelques chiffres :

- **Axe 1 Milieu fermé** : **506**
- **Axe 2 Milieu fermé : 124**

- **Axe 3 Milieu fermé : 117**

- **Axe 1 Milieu ouvert** : **33**
- **Axe 2 Milieu ouvert : 17**
- **Axe 3 Milieu ouvert : 7**

- **Axe 1 Milieu QSL** : **1**
- **Axe 2 Milieu QSL : 17**
- **Axe 3 Milieu QSL : 14**

6 - Perspectives 2023 et Conclusion

En 2022, **192 candidats lors des permanences MO et MF** (contre **206** en 2021) ont été accompagnés dans leur projet d'insertion professionnelle par l'équipe du GR.E.P sans compter les personnes reçues dans le cadre de la prestation PPAIP.

.

Grâce au partenariat très actif entre le GR.E.P, le SPIP et la confiance que nous accordent les Magistrats, des actions adaptées aux besoins des publics sont mises en œuvre pour construire des parcours d'insertion et prévenir la récidive.
Ces résultats ont été réalisés grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires territoriaux et de l'implication des entreprises.

En 2023, le GR.E.P s'engage à :

- Poursuivre son action de préparation à la sortie auprès des détenus incarcérés au sein de Centre Pénitentiaire de Bourg en Bresse
- Poursuivre les actions initiées au Quartier de Semi-Liberté de Bourg-en-Bresse
- Poursuivre sa prestation PPAIP tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert
- Collaborer au lancement des Placements Extérieurs sur le territoire Burgien en lien avec les Foyers Matter et la Croix Rouge

Nos remerciements s'adressent à l'ensemble des partenaires qui apporte un appui financier à l'antenne de l'Ain.
Chaque année et parfois dans un contexte compliqué, ils réitèrent leur soutien et leur confiance pour garantir la continuité de nos missions et une qualité de prise en charge de ces publics précarisés.

RAPPORT D'ACTIVITE

GR.E.P. LOIRE

Année 2022

GREP – 3 Rue de la Résistance – 42000 Saint-Etienne
✆ : 04.77.21.66.87- 💻 : secretariat.loire@grep.asso.fr – www.grep.asso.fr
Association loi 1901, avec le concours du Fonds Social Européen – Siren 334 820 230 – APE : 8899B

Sommaire

Le milieu fermé ..... Page 5
1. Les permanences d'accueil ..... Page 5
1.1 Les signalements et leurs provenances ..... Page 5
1.2 Les mises en parcours ..... Page 5
2. La Formation Horticole au Centre Pénitentiaire ..... Page 5
2.1 Les sessions de la formation Horticole au Centre Pénitentiaire ..... Page 6
2.2 Collectifs réalisés ..... Page 6
2.3 Rencontres employeurs / partenaires organisées ..... Page 6
2.4 Issues / suites de parcours ..... Page 6
2.5 Perspectives 2023 ..... Page 6
3. Le PPAIP « Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle » ..... Page 8
3.1 Les résultats du PPAIP en milieu fermé ..... Page 8
3.1.1 L'axe 1 ..... Page 8
3.1.2 Les Types des Préconisations ..... Page 9
3.2 l'axe 2 et ses issues ..... Page 9
3.2 L'axe 3 et ses issues ..... Page 10
3.2.3 Les issues des Axes 3 des établissements de la Loire ..... Page 10
Le milieu ouvert ..... Page 10
1. PPAIP en milieu ouvert ..... Page 10
1.1 Axe 1 ..... Page 10
1.1.1 Typologies des axes 1 ..... Page 10
1.1.2 Les Issues des axes 1 ..... Page 12
1.2 L'axe 2 est ses issues ..... Page 12
1.3 L'axe 3 est ses issues ..... Page 12
2. 2RE « Réussir son Retour à l'Emploi » ..... Page 13
2.1 Objectifs procédures/ contenu de l'action ..... Page 13
2. 2 Les demandes de prises en charge sur 2RE ..... Page 14
2.3 Les typologies des candidats 2RE ..... Page 15
2.4 Issues des 34 candidats ayant achevé leur parcours en 2022 ..... Page 15
3. Le MAE « Module d'Accès à l'Entreprise' » ..... Page 16
4. Le PPE « 1 Probationnaire, 1 Patron, 1 Emploi » ..... Page 16
4.1 Les bénéficiaires reçus ..... Page 17
4.2 Pré sélection des candidats en commission partenariale ..... Page 17
4.3 Notre partenaire économique ..... Page 18
4.4 Résultats en termes de placement ..... Page 19
5. Mise en place d'un placement extérieur au centre de détention de Roanne ..... Page 19

Le milieu fermé

1. les permanences d'accueil

En milieu fermé, c'est le jeudi après-midi que nous intervenons au centre pénitentiaire de la Talaudière et pour le centre de détention de Roanne, nos permanences se font suivant les besoins des conseillers pénitentiaires d'insertion et de de Probation (CPIP).

1.1 Les signalements et leurs provenances

Les candidats sont orientés exclusivement par les CPIP du milieu fermé et au Centre de détention de Roanne. Au centre pénitentiaire de St Etienne, c'est la référente justice Pôle Emploi en milieu fermé qui nous les oriente.

Au regard du manque de signalement de Pole Emploi pour rencontrer les détenus lors de ces permanences, nous avons sollicité directement les CPIP du centre pénitentiaire de la Talaudière des détenus au préalable rencontrés dans le cadre de l'Axe 1 du PPAIP dont le diagnostic préconisait cette permanence d'accueil.

En 2022, le GREP a rencontré **118 détenus** lors de ses **37 permanences :**

- ..... **83 détenus au CP de La Talaudière, 9 au CD de Roanne.**
- ..... **26 poursuites de parcours de 2021**

1.2 Les mises en parcours

Sur ces 118 détenus rencontrés en détention, **89 demandes de prise en charge** ont été effectuées.
38 demandes d'ADP ont été accordées, soient 33%.

Des 38 détenus pour lesquels l'aménagement de peine a été accordée, 27 ont été pris en charge sur le dispositif **2RE** « **R**éussir son **R**etour à l'**E**mploi », **11 sur le dispositif du PPAIP** (**P**rogramme **P**ersonnalisé d'**A**ccompagnement à l'**I**nsertion **P**rofessionnelle)**.**

7 permissions de sortir ont également été organisées **dont 5 accordées.**

2. La Formation Horticole au Centre Pénitentiaire

Sur cette action intitulée « action projet construction d'un projet professionnel », portée par le CFPPA « Lycée Professionnel de Montravel pour la formation ouvrier paysagiste », le GR.E.P assure le volet accompagnement à l'emploi en détention.

L'objectif de cette formation est d'une part de faire valider aux personnes incarcérées des modules du diplôme CAPA (CAP agricole) et d'autre part de préparer la prochaine sortie soit dans le cadre d'un aménagement de peine soit dans le cadre d'une fin de peine attachée à un suivi en milieu ouvert.

Mme MARTINS Ghislaine intervient, sur cette prestation, tous les vendredis matin afin d'accompagner les participants à la construction de leur projet professionnel. Elle reçoit les détenus au Quartier de Semi-Liberté du Centre Pénitentiaire de La Talaudière puisque les participants à cette formation sont placés en placement extérieur et sont soumis, pour y participer, à l'accord du Juge d'applications des peines.

2.1 Les sessions de la formation Horticole au Centre Pénitentiaire

3 sessions de 9 semaines ont été réalisées sur l'année 2022 :

- .....du 15 Février au 15 Avril 2022 pour **5 participants** de 23 ans à 32 ans
- .....du 9 Mai au 12 Juillet 2022 pour **7 participants** de 22 ans à 38 ans
- .....du 19 Septembre au 22 Novembre 2022 pour 6 **participants** de 26 ans à 48 ans

Sur les 18 participants à cette formation, 12 étaient inconnus du GREP ou n'avaient bénéficié d'aucun dispositif depuis à minima 3 ans.

2.2 Collectifs réalisés :

9 ateliers ont été organisés par Madame Ghislaine MARTINS avec les **3 groupes de stagiaires sur les thématiques :**

- .....**La levée des freins**
- .....**Les savoir-être/aptitudes professionnelles**
- .....**Les compétences/trajectoires**
- .....**Le marché du travail…**

2.3 Rencontres employeurs / partenaires organisées pour la dernière session de l'année, une rencontre employeur a pu être organisée grâce à l'intervention de la **Structure d'Insertion par l'Activité Economique ACARS**, représentée par Mme Laeticia PERBET, Conseillère Insertion Professionnelle et Mr Nicolas JAQUIS, Encadrant Technique d'insertion au sein de leur Atelier Chantier d'Insertion.

2.4 Issues / suites de parcours :

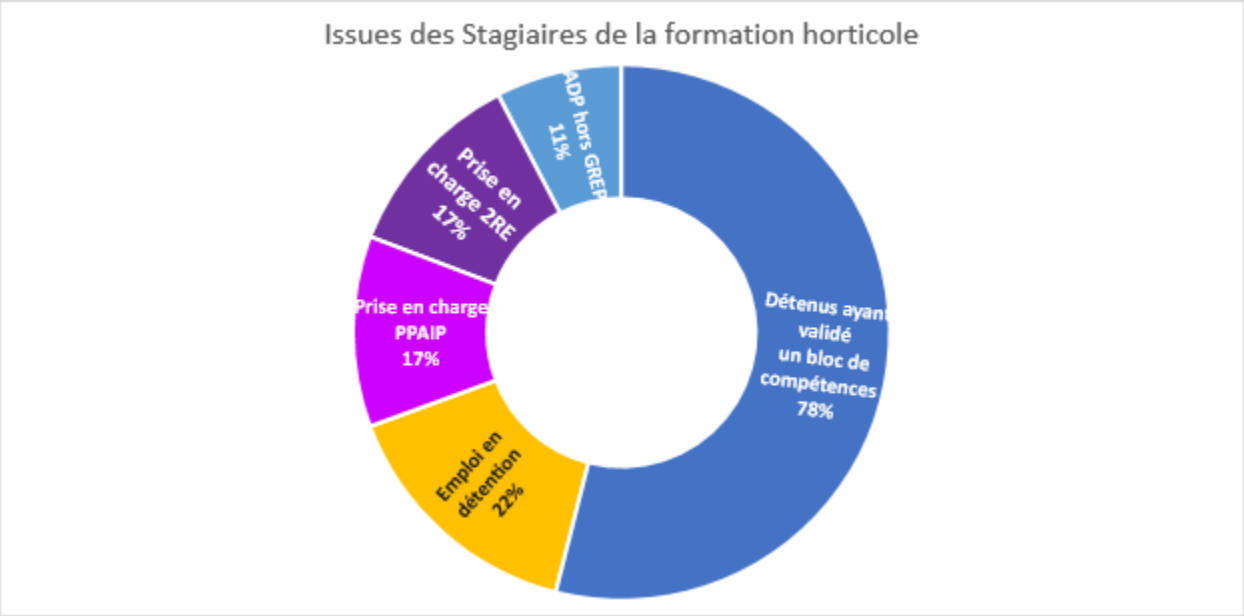

2.5 Perspectives 2023

La région a reconduit la participation du GREP pour cette année. Il devrait donc y avoir, comme en 2022, 3 sessions de formation.

3. le PPAIP (**P**rogramme **P**ersonnalisé d'**A**ccompagnement à l'**I**nsertion **P**rofessionnelle)
Le PPAIP est une prestation, réalisée par le GR.E.P, à la fois au sein du Centre Pénitentiaire de La Talaudière, au Centre de détention de Roanne et en milieu ouvert sur les antennes de Saint-Etienne et de Roanne.

Le PPAIP a pour objectif de définir et sécuriser le projet d'insertion professionnelle du bénéficiaire par la définition d'un diagnostic personnalisé partagé. Ce diagnostic devra valider totalement ou partiellement le ou les projets exprimés par le bénéficiaire en le(s) confrontant aux réalités socio-économiques du territoire et à la situation pénale de la personne.

Il pourra constituer un outil pour le CPIP dans l'aide à l'élaboration de dossiers d'Aménagement De Peine ou de Libération Sous Contrainte en amenant une expertise dans les champs de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Notre rôle est d'accompagner la personne détenue ou placée sous-main de justice dans la construction de son projet professionnel, l'élaboration de son parcours d'insertion professionnelle et sa recherche d'emploi.

Rappel des objectifs :

	Axe 1 : **1 heure en individuel**	**Axe 2 : 4 heures en individuel, 6 heures en collectif**	**Axe 3 : de 16 h en individuelle à 24 heures en collectif**
OBJECTIFS :	→Mesurer, évaluer aptitudes, compétences du candidat. →Analyser son parcours professionnel et personnel. →Evaluer les intérêts professionnels. →Déterminer les freins à l'emploi.	→Informer les bénéficiaires sur les métiers. →Aider au choix d'un projet réaliste et réalisable et vérifier la faisabilité. →Valider le projet. Planifier les étapes.	→Module 1 : Découvrir et appliquer les techniques de recherche d'emploi. →Module 2 : Valoriser son image afin de prendre confiance de soi. →Module 3 : Se représenter le monde de l'entreprise. →Module 4 : Réfléchir sur son projet d'insertion professionnelle.

Cette prestation est assurée par 4 CIP intervenant sur les milieux fermés et ouverts de la Loire.

3.1 Les résultats du PPAIP en milieu fermé

3.1.1 L'axe 1

Sur 377 prescriptions au **CP de la Talaudière, 341 Axes 1** ont été réalisés soient 91%.
Au **CD de Roanne 163 détenus** ont bénéficié de l'Axe 1 du PPAIP.

Au final, ce sont 504 Axes 1 réalisés sur l'ensemble des établissements pénitentiaires de la Loire en 2022.

3.1.2 Les Types des Préconisations

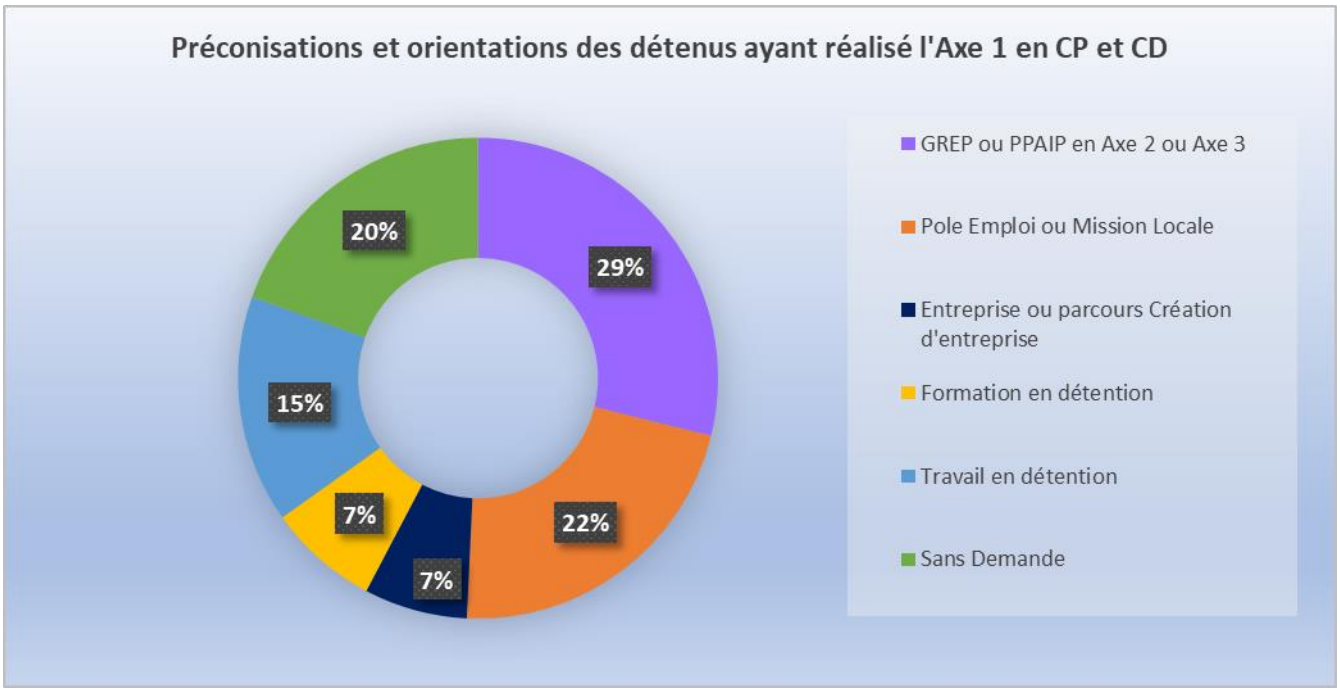

3.2 l'axe 2 et ses issues

Sur les 30 préconisations d'Axe 2 effectuées à l'issue de l'Axe 1 sur le **CP de la Talaudière**, **25 axes 2 ont été réalisés**, soient 86%.

Au **CD de Roanne sur les 24 préconisations d'Axe 2 toutes ont été réalisées soient 100**%.

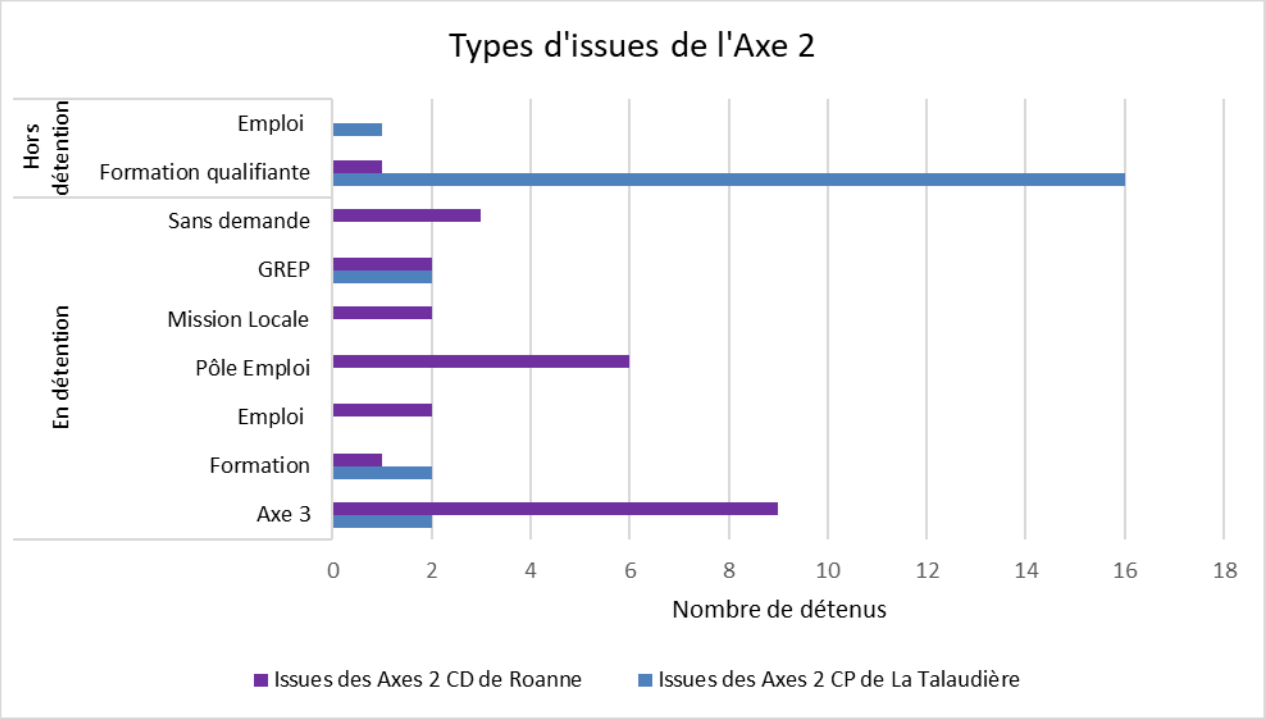

Il est à noter que **64%** des détenus de la Talaudière ayant suivi un Axe 2ont accédé, dans le cadre de leur aménagement de peine, à une **formation qualifiante extérieure à la détention**, **8%** ont pu suivre une **formation en détention** en lien avec leur projet professionnel.

Au CD de Roanne, les détenus poursuivent majoritairement à hauteur de **25**% le travail sur leur projet professionnel avec la référente Pôle Emploi Justice.

2 détenus du **CP de La Talaudière** ont poursuivi leur parcours sur **l'Axe 3, 9** soient pour le **CD de Roanne.**

3.2 L'axe 3 et ses issues

Sur le **CP de La Talaudière, les 14 détenus** reçus en Axe 1 pour lesquels un axe 3 avait été préconisé ont fait l'axe 3 du PPAIP. **2 détenus ont poursuivi sur l'Axe 3 à l'issue de leur Axe 2** et **7 détenus pour lesquels la prestation avait commencé en 2021 l'ont achevée en 2022**.

23 détenus du CP de La Talaudière ont donc bénéficié de l'Axe 2 du PPAIP.

Au **CD de Roanne, sur les 33 préconisations** d'Axe 3 pour les détenus ayant réalisé un Axe 1 en 2022, **32 détenus** ont pu réaliser un Axe 3 en détention, **9 détenus ont poursuivi sur l'Axe 3 à l'issue de l'Axe 2**. Au total, **64 détenus de la Loire ont réalisé un axe 3** en détention :

- 23 au CP de la Talaudière dont 15 détenus qui ont suivi cet axe en collectif, répartis en 4 groupes de travail
- 41 au CD de Roanne dont 18 détenus qui ont suivi cet axe en collectif, répartis en 4 groupes de travail

Observations :
A contrario du CP de la Talaudière où les détenus participent majoritairement à tous les modules de l'axe 3, il est à noter une perte de participation des détenus du CD de Roanne à l'issue du module 1, les détenus ayant été appelés pour travailler au CD, pour une formation au CD, transférées ou libérées.

Au CP de la Talaudière, les détenus obtiennent souvent leur aménagement de peine lors de la prestation qu'ils peuvent poursuivre en milieu ouvert. 14 détenus poursuivront en 2023 l'Axe 3 au CD de Roanne, 1 détenu du CP de la Talaudière orienté fin 2022 débutera l'Axe 3 début 2023.

3.2.3 Les issues des Axes 3 des établissements de la Loire
Les détenus du CP de La Talaudière ont majoritairement à hauteur de 39% obtenu leur aménagement de peine à l'issue de la prestation du PPAIP, 34% poursuivent sur un dispositif du GREP, 9% ont accédé à un emploi en SIAE, 4% à une formation en lien avec leur projet d'insertion. 39% poursuivent leur projet de sortir avec un partenaire.

Au CD de Roanne, 9 des 41 détenus soient 17 % ont été libérés à l'issue de leur axe 3 en détention, 9% ont abonné la prestation et 8% ont accédé à un emploi ou à une formation en détention.

3.2.4 Les perspectives sur 2023
La prestation dépendant du nombre d'arrivants en détention et du nombre de signalements, l'année 2023 devrait être sensiblement identique à 2022 bien qu'aléatoire.

Le milieu ouvert

1. PPAIP milieu ouvert

Nous accueillons, sur nos antennes de Saint-Etienne et de Roanne, les PPSMJ orientés par le SPIP du milieu ouvert ainsi que les PPSM en Quartier de Semi-Liberté orientés par les CPIP du MF ainsi que les détenus ayant obtenu une prise en charge sur ce dispositif. En 2022, **89 PPSMJ ont bénéficié du dispositif du PPAIP.**

1.1 Axe 1

Sur les **97 fiches de signalements** envoyées par le SPIP pour nous orienter des PPSMJ sur le PPAIP, **78 nouveaux candidats ont réalisé l'Axe** 1 du PPAIP **soient 80.4 % des prescriptions qui ont donc été honorées** : **63** PPSMJ ont été reçues sur notre antenne de Saint-Etienne et **15** sur notre annexe de Roanne.

A ces 78 nouveaux bénéficiaires du PPAIP s'ajoutent les **11** PPSMJ qui ont eu leur aménagement de peine accordée avec une prise en charge sur le PPAIP, leur reliquat de peine étant inférieure à 3 mois. **89 PPSMJ ont ainsi bénéficié du dispositif du PPAIP en 2022.**

1.1.1 Typologies des Axes 1

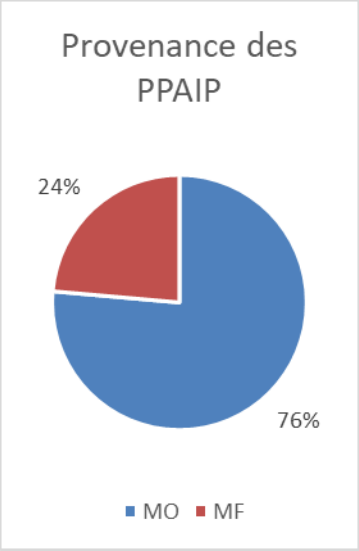

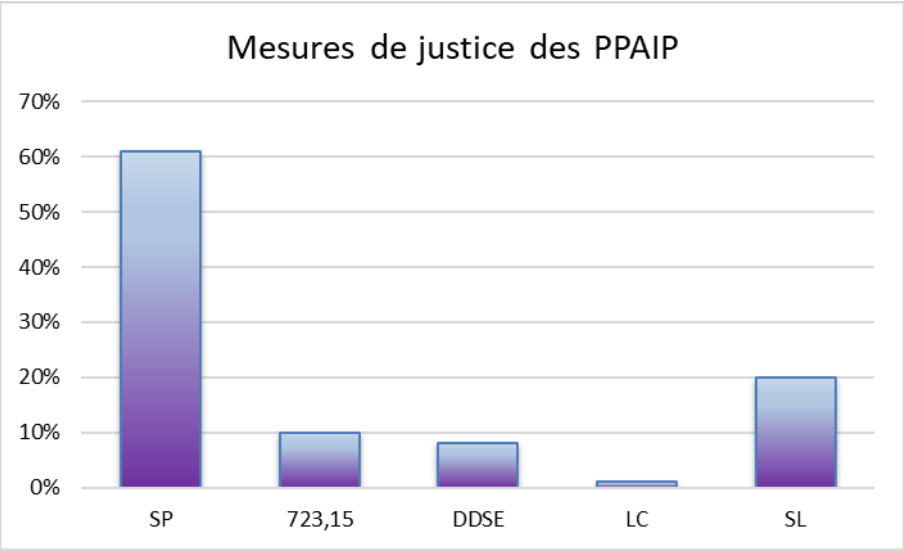

Les PPSMJ viennent à **76% du Milieu Ouvert** et ont majoritairement à 61% une mesure de sursis probatoire.

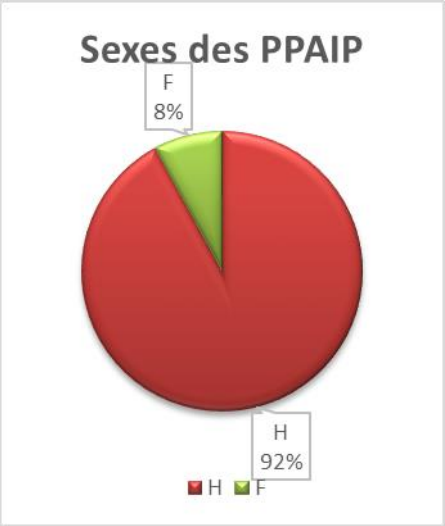

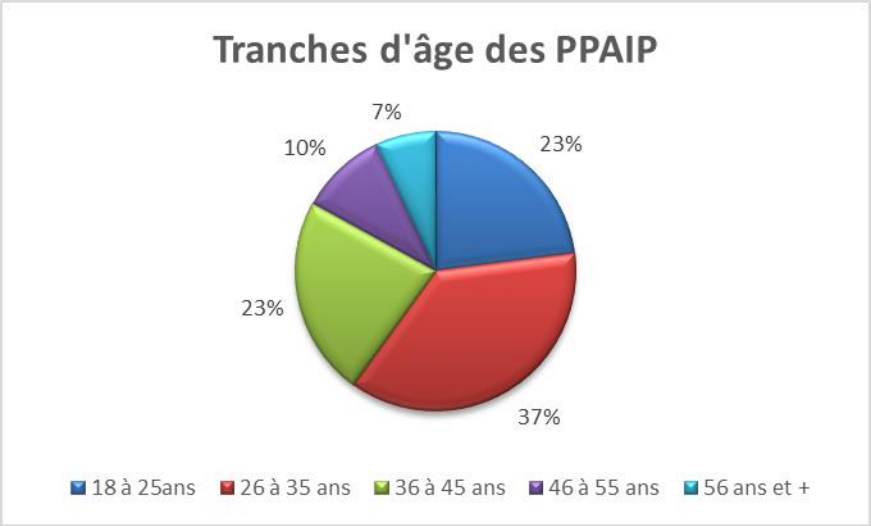

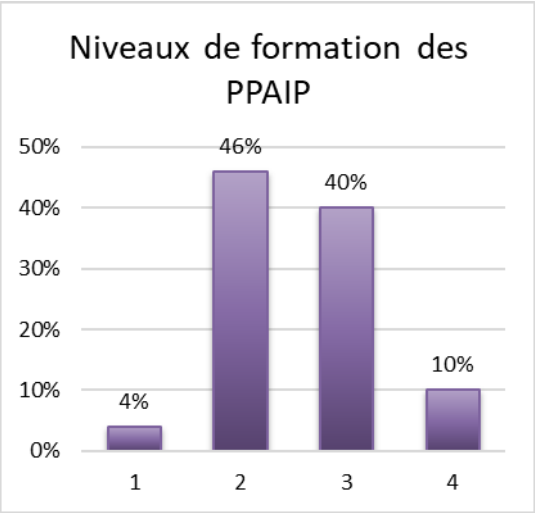

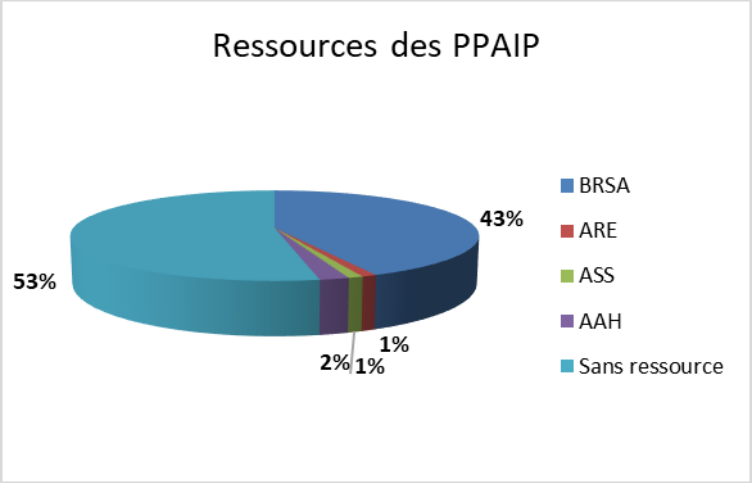

La population est quasi exclusivement masculine sur le dispositif du PPAIP avec un niveau de formation de niveau 3(CAP) ou infra 3 de 86%. La part des jeunes de 23% peut expliquer en partie que 53% de nos candidats n'ont aucune ressource.

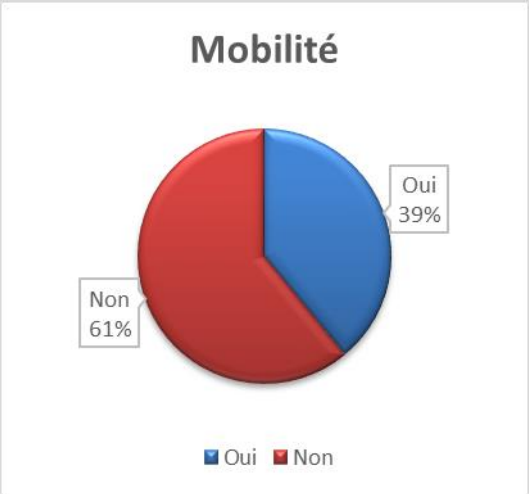

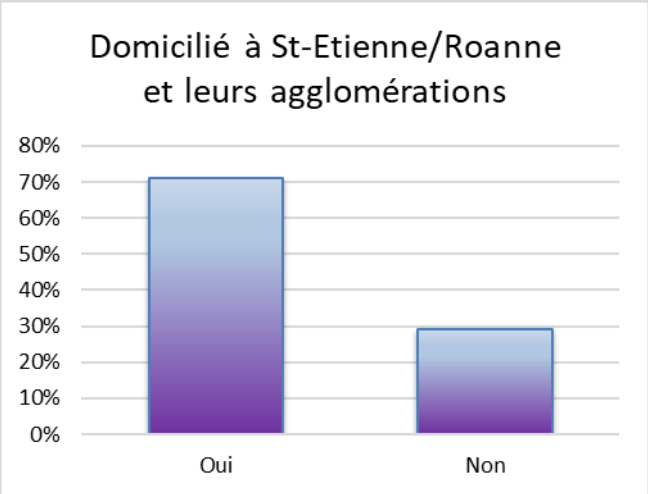

Les candidats du PPAIP habitent à 71% en ville ou en agglomération facilitant ainsi leur mobilité puisque seulement 39% d'entre eux possède le permis de conduire.

1.1.2 Les Issues des axes 1

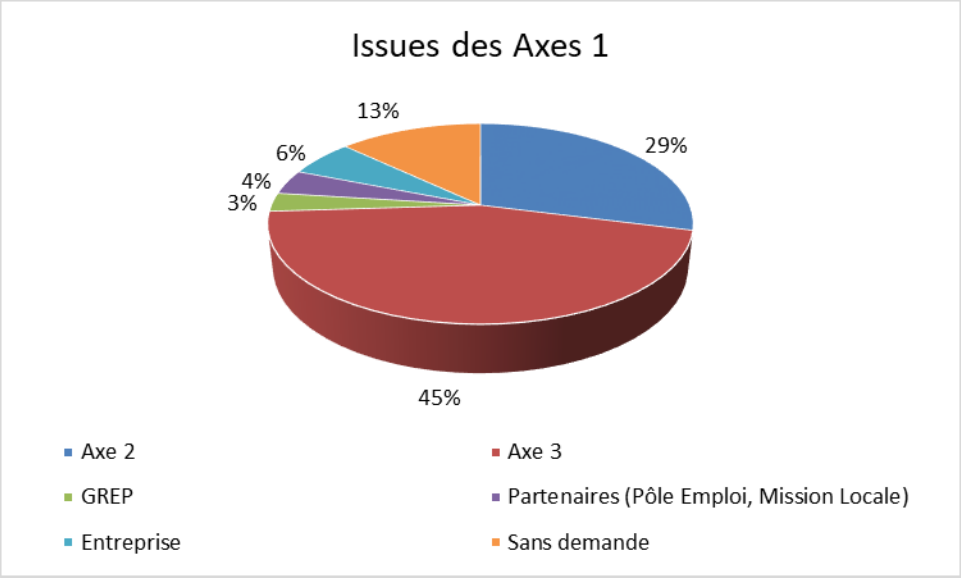

77% des candidats ayant réalisé un Axe 1 ont poursuivi leur parcours au sein du GREP sur l'Axe 2 (29%) ou sur l'Axe 3 (45%) du PPAIP ou sur 2RE.
6% des PPSMJ ont accédé à un emploi à l'issue de l'Axe 1.

86% des candidats du PPAIP poursuivent leur parcours au GR.E.P, en intégrant l'Axe 2 ou l'Axe 3 du PPAIP ou sur 2RE.

1.1 L'axe 2 et ses issues

45 Axes 2 ont été réalisés au GR.E.P dans la Loire.

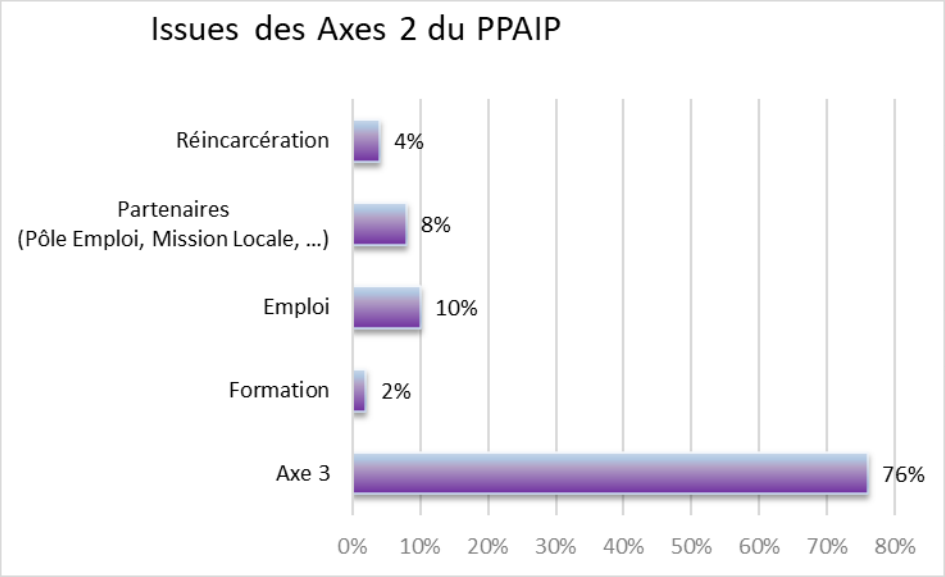

Les 4 heures d'accompagnement de l'Axe 2 du PPAIP se poursuivent en grande majorité sur une poursuite de parcours en Axe 3. 76% des PPSMJ ont besoin de cette poursuite pour la mise en œuvre du projet professionnel.

1.2 L'axe 3 et ses issues

76 candidats, dont 9 qui avaient commencé la prestation en 2021 ont bénéficié de l'Axe 3 du PPAIP en 2022.
4 Candidats ont participé aux modules 3 et 4 du PPAIP en collectif.
15 candidats poursuivent la prestation en 2023.

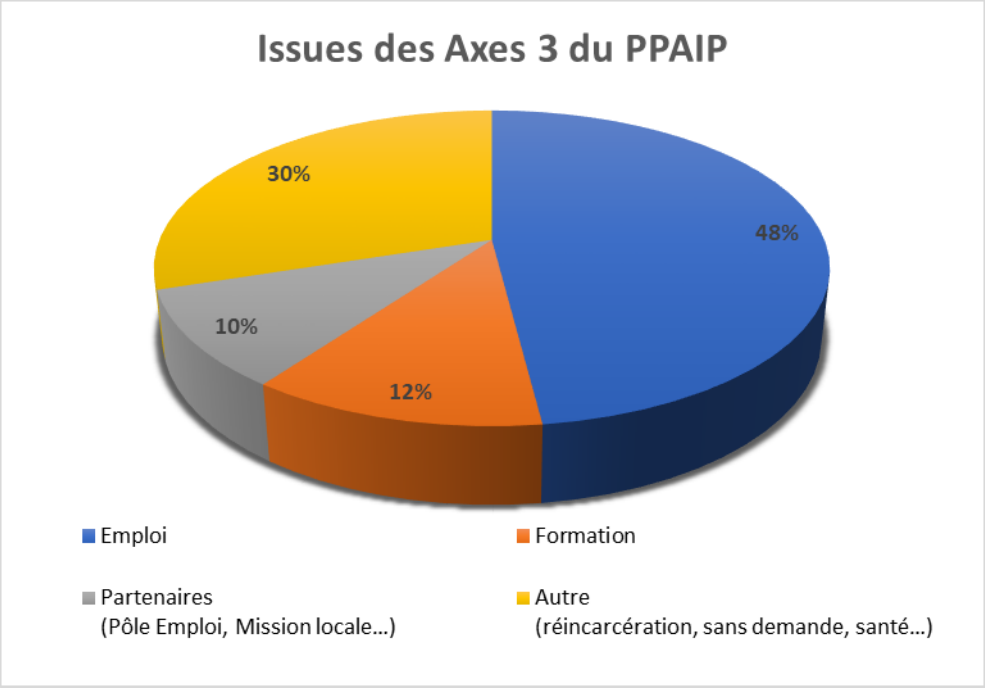

60% des candidats ont mis en œuvre leur projet professionnel pendant ou à l'issue de la prestation.

2. 2RE « Réussir son Retour à l'Emploi »

2.1 objectifs procédures/ contenu de l'action

Les objectifs sont de contribuer à la prise en charge des PPSMJ bénéficiant d'une mesure d'aménagement de peine et principalement dans le cadre d'un Placement Extérieur, d'une Détention Sous Surveillance Electronique, d'une Semi-Liberté ou d'une Libération Conditionnelle.

Le GR.E.P a pour mission de recevoir pour un diagnostic professionnel toutes les personnes orientées par le SPIP bénéficiaires d'un aménagement de peine et de leur proposer un accompagnement renforcé, axé sur la construction, la validation et la réalisation du projet professionnel et devant les conduire vers un accès à l'emploi ou à une formation professionnelle.

Le dispositif a pour finalité de redynamiser une population pénale parfois très éloignée de l'emploi mais volontaire et motivée à bénéficier et à respecter pendant plusieurs mois un accompagnement devant leur permettre une réelle insertion professionnelle.

Destinée depuis plusieurs années a toute PPSMJ en aménagement de peine et orientée par le SPIP en milieu ouvert et en milieu fermé, cette opération a été consacrée en 2021 et à la demande de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP), exclusivement pour des personnes détenues souhaitant préparer leur sortie dans le cadre d'un aménagement de peine.

De plus il est important de souligner qu'à compter de septembre 2021, le dispositif ne concerne plus que des personnes rencontrant de grosses difficultés d'insertion professionnelle avec des freins périphériques à lever et ayant un reliquat de peine supérieur à 3 mois et que son contenu a quelque peu évolué et se déroule en 3 principales phases :

Phase 1 : Accueil et mise à jour de la situation administrative

- **Durée** : les 2 premières semaines
- **Périodicité** : 3 RDV par semaine pour 2h d'intervention hebdo soit un total de 4 heures
- **Contenu** : Guider les participants dans leurs démarches sociales et administratives afin de lever les freins périphériques en les orientant vers les professionnels en charge de ces différents volets, tout en favorisant le travail en partenariat.

<u>Phase 2</u> : Mobilisation du programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP)

- **Durée :** sur les 6 semaines suivantes **avec** 20 heures d'intervention
- **Contenu :**
  - → **Axe 2** (4 heures en individuel) **: Projet professionnel**
  - → **Axe 3** (16 heures en individuel) : **Modules de Technique de Recherche d'Emploi**

A l'issue de la phase 2, une synthèse du travail effectué (Livrables axe 2 et axe 3) est envoyée au CPIP et remis au bénéficiaire à l'issue de chaque module

<u>Phase 3</u> : Poursuite de l'accompagnement dans le cadre de 2RE

- **Durée maximum :** 3 mois avec 16 heures de suivi
- **Périodicité** :
  - ✓ 1er mois : 2 RDV hebdomadaire (soit 1h30 hebdo)
  - ✓ 2ème et 3ème mois : 1 RDV hebdomadaire d'une heure
- **Contenu :**
  - → Poursuite de l'accompagnement à la recherche d'emploi
  - → Placement en entreprise et suivi/bilan pendant le contrat de travail
  - → Positionnement sur des actions de formation

<u>2. 2 Les demandes de prises en charge sur 2RE</u>

89 demandes d'aménagement de peine ont été demandées aux Juges d'Application des peines en 2022, **38** ont été accordées, soient **43 %. 27 détenus ont pu ainsi entrer sur le dispositif 2RE et 11 sur le PPAIP**, leurs reliquats de peine étant inférieur à 3 mois.

A ces 27 détenus s'ajoutent 7 candidats qui avaient commencé la prestation en 2021 et qui l'ont achevé en 2022 ; **La Loire a donc accompagné 34 candidats sur 2RE en 2022.**

7 candidats poursuivront leur accompagnement en 2023.

<u>2.3 Les typologies des candidats 2RE</u>

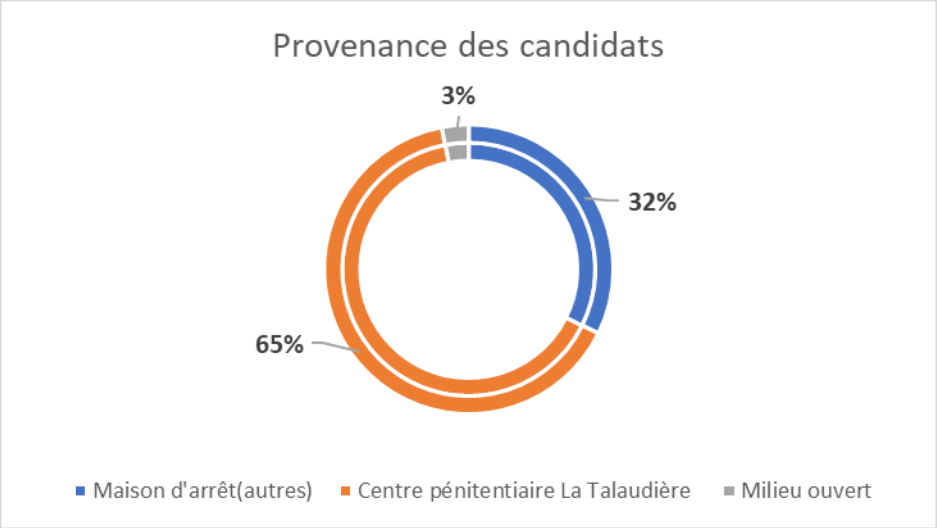

Les 27 candidats, exclusivement des hommes étaient majoritairement en provenance du CP de La Talaudière.
Un candidat du MO en grande difficulté socio professionnelle a pu intégrer le dispositif avec l'accord de Monsieur le DPIP.

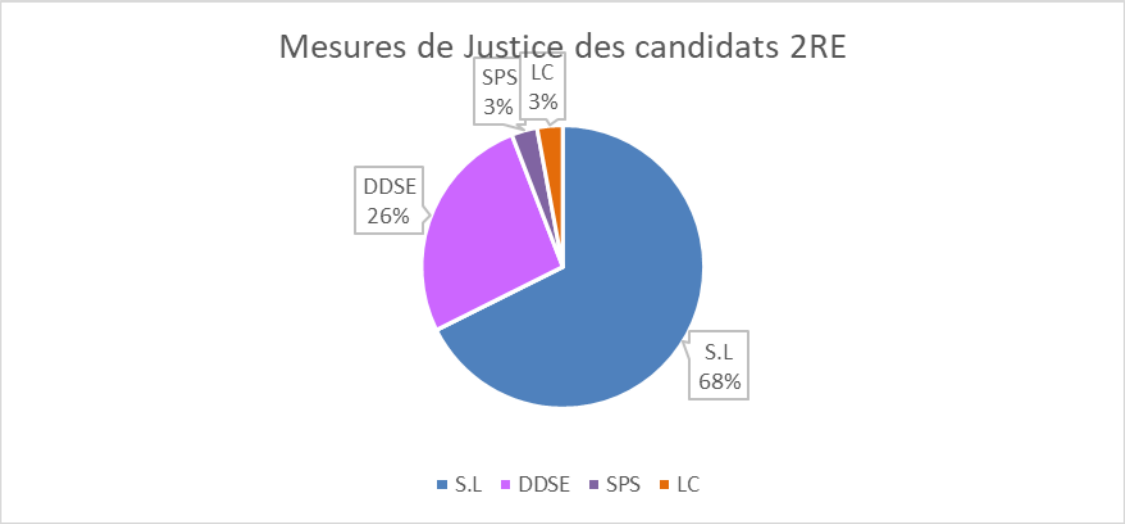

La majorité des candidats sont au Quartier de Semi-Liberté de La Talaudière.

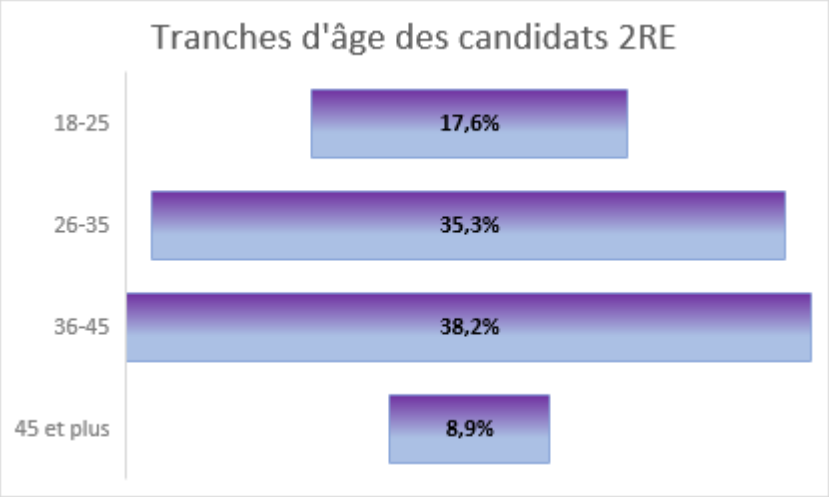

<u>Niveaux de formation des candidats</u> : 2RE : 73 % ont un niveau CAP BEP ou inférieur, 27% un niveau Bac ou supérieur

<u>2.4 Issues des 34 candidats ayant achevé leur parcours en 2022</u>

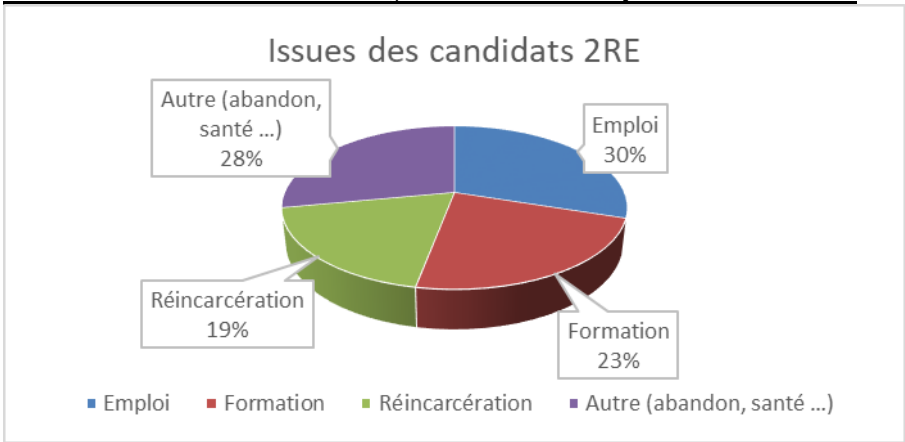

30 % des candidats 2RE ont accédé à un emploi ou ont crée leur entreprise, 23 % à une formation qualifiante.
53 % des PPSMJ ont ainsi mis en œuvre leur projet professionnel à l'issue du dispositif 2RE.

3. Les MAE « Module d'Accès à l'Entreprise »

L'action de formation « Module d'Accès à l'Entreprise » est financée par le Conseil Régional.

Complément de la boîte à outils du GR.E.P, elle permet aux stagiaires de s'immerger durant 9 semaines au sein d'une entreprise puis de s'inscrire dans un parcours professionnalisant à l'issue de cette période (emploi ou formation professionnelle).

Ce stage offre la possibilité d'évaluer les savoir-faire et les savoir-être des candidats, de pointer les difficultés liées à une situation de travail et de mesurer le chemin restant à parcourir jusqu'à l'emploi.

Au-delà de l'insertion professionnelle, ce stage est souvent une adaptation progressive au poste de travail et aux exigences de l'entreprise avant l'emploi direct. L'enjeu est d'assurer également la transition entre la rupture due à l'incarcération et la confrontation à la réalité sociale et économique.

En 2022, **2 candidats ont bénéficié d'un dans le cadre du PPAIP**

- Secteurs d'activité sollicités dans le cadre du MAE :
  - Automobile
  - Grande distribution
- Issues :
  - CDD : 1
  - Réincarcération : 1

Cet outil est apprécié des entreprises car outre le fait qu'il ne nécessite aucun engagement financier de leur part, (le stagiaire étant rémunéré par l'ASP), l'employeur peut à tout moment solliciter le GR.E.P qui reste son interlocuteur privilégié pendant la durée du stage et présent lors des bilans. Cette organisation vise à rassurer les entreprises sur les publics placés sous-main de Justice et lève bien souvent certains a priori quant à leurs compétences.

Néanmoins les PPSMJ ont des difficultés à envisager un parcours de 9 semaines de stages et renoncent au MAE au profit de la PMSMP, non rémunérée mais dont la durée n'excède pas un mois et qui peut être renouvelé à 2 reprises.

Le temps d'attente pour la première indemnisation qui est à minima d'1 mois ½ démotive également et met en difficulté notamment les jeunes sans ressources, au risque d'un abandon.

4 Le PPE « 1 Probationnaire, 1 Patron, 1 Emploi »

Rappel de l'objectif de l'action :

Le dispositif « UN PROBATIONNAIRE, UN PATRON, UN EMPLOI » (PPE) a débuté en décembre 2018 grâce à l'engagement de magistrats de l'application des peines au tribunal judiciaire de Saint Etienne, d'un délégué au procureur de la république – Mr Jean MUNSTER, ancien chef d'entreprise d'une société de transport et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire.

Il s'agissait de permettre à des PPSMJ d'accéder plus facilement à un emploi grâce à la mobilisation d'un réseau d'entreprises présent sur l'agglomération stéphanoise et au final, leur permettre de remplir leurs obligations pénales et notamment celles de travailler et d'indemniser les victimes.

De plus, avec ce retour à l'emploi dans le cadre d'un aménagement de peine, les risques de récidive s'en trouvent réduits.

Le GREP a donc été chargé de coordonner et de développer ce dispositif en lien avec nos partenaires de l'emploi dont les référentes justice de Pôle Emploi et de la Mission Locale de St Etienne intervenant au CP de la Talaudière.

Après 2 ans, où le GREP a porté seul le coût financier de cette opération, nous avons obtenu en 2021 et 2022 de la ville de Saint Etienne, le principal soutien financier pour poursuivre cette action.

Résultats de l'action :

4.1 Les bénéficiaires reçus :

Rappel de l'objectif 2022 : 70 candidats pris en charge

Résultats : 69 PPSMJ ont été positionnées en 2022*, dont :*

- *La CIP du GREP : 49 condamnés dont 12 de 2021 en poursuite de placement sur 2022*
- *La référente Mission Locale justice : 15 détenus*
- *Et la référente Pôle Emploi Justice : 5*

Et Typologie des PPSMJ :

- Age : 18-25 ans : 30% 26-35 ans : 41% 36 -45 ans : 19% + de 46 ans : 10%
- Sexe (H ou F) : que des hommes
- Niveau scolaire : < au CAP : 56 % CAP-BEP : 31% Bac et + : 13%
- Expérience professionnelle : Grande précarité (pour les moins de 26 ans l'expérience moyenne est de 18 mois de travail)
- Situation pénale :
  - Sous bracelet électronique : 22%
  - Semi-liberté : 20%
  - En 723-15 : 12%
  - Sursis probatoire renforcé : 8%
  - Sursis probatoire Simple : 38%
- Problème de santé / RQTH : 27%
- Permis VL : 40% Parmi eux : 75% ont un véhicule
- Domicile : 100% sur l'agglomération stéphanoise dont 61% sur la ville de saint Etienne.
-

4.2 Pré-sélection des candidats en commission partenariale (JAP/SPIP/partenaires emploi)

Ces commissions se sont réunies 8 fois en 2022 pour positionner les candidats qui pourront bénéficier de ce dispositif. Elles ont été présidées par Mme la juge de l'application des peines qui vérifie les obligations du condamné, sa situation pénale et pour ceux déjà dans le dispositif, comment ils se comportent.

Elle peut dans certains cas, si problèmes, demander au SPIP de convoquer la personne pour un rappel des obligations pénales.

La commission regroupe également les référentes justice de Pôle Emploi et de la Mission Locale qui positionnent leurs candidats ainsi que la conseillère d'insertion professionnelle du GREP et son assistante administrative.

4.3 Notre partenaire économique :

Rappel de l'objectifs 2022 : 30 entreprises

Résultats : 26 entreprises partenaires réellement engagées dans la démarche

- Bâtiment et Travaux Publics : Royet maçonnerie, Urso, Ets Bruyère, Eiffage, Colas, …
- Transport et logistique : Transport Masson, Transport Chazot, STAL TP, Sogranlotrans, 2TMC, …
- Nettoyage Industriel et recyclage : Delta Net, Atalian propreté, Onet, Inter'Nett, Sermaco
- Restauration : MAC DONALD…
- Mécanique générale : Blanchet…
- Automobile : By My Car

Bilan de la réunion employeurs organisée en novembre 2022 pour faire un état des lieux et les besoins des entreprises.

- **Secteur bâtiment** : les besoins en main d'œuvre sont importants.

Pour celles de moins de 20 salariés qui n'ont pas la possibilité de proposer beaucoup de poste et qui manque d'encadrement, ils recherchent des personnes plutôt autonomes. Pour des manoeuvres, une qualification particulière n'est pas recherchée seule la motivation et l'envie compte. Pour les plus grosses , il y a encore des postes peu qualifiés mais demande une bonne motivation...

- **Secteur nettoyage et recyclage :**

Les métiers tendent à se professionnaliser, les entreprises présentes disent être mobilisées sur l'emploi des probationnaires même si le manque de mobilité, la complexite des horaires et des contrats à temps partiel sont des freins importants pour nos candidats.
Enfin le secteur du recyclage a également des besoins importants nécessitant aucune qualification mais motivés.

- **Secteur du transport :** les entreprises présentes disent avoir de gros besoins de personnel.

Notamment sur des postes de chauffeur routier marchandises mais également pour des postes de chauffeur de transport passager. Ils se disent pret à financer, pour les plus motivés, des permis C, EC et D nécessaires pour prétendre travailler au sein de leur entreprise.

Comme pour beaucoup de demandeurs d'emploi aujourd'hui, il y a une véritable inadéquation entre les profils des demandeurs et les besoins des entreprises.
Mais la premiere difficulté soulevée par les chefs d'entrerpise est celle de trouver des candidats qui acceptent de prendre des postes peu qualifiés et qui auront l'envie de se former pour évoluer...

4.4 Résultats en termes de placement

Rappel de l'objectifs 2022 : 40 placements en entreprise

Résultats 2022 : Parmi les 69 personnes positionnées par l'ensemble des partenaires, **28 ont accédé à un emploi ou une formation professionnelle,** dont :

11 personnes dans le réseau de ces employeurs :

- 4 ont signé un CDI ou CDD > à 6 mois
- 4 ont signé un CDD < de mois de 6 mois
- 3 en formation professionnelle

Et 17 dans l'accompagnement à l'emploi hors réseau :

- 4 ont signés un CDD > à 6 mois
- 8 sur une mission d'intérim de < de 6 mois
- 3 en SIAE (chantier d'insertion ou entreprise d'insertion)
- 3 en formation professionnelle

Autres :

- 9 n'ont pas donné suite dans le cadre de leur suivi (manque évident de motivation)
- 6 étaient en fin de mesure pénale et sont demandeur d'emploi
- 4 avaient des gros problèmes de santé
- 4 ont été réincarcérées

Au 31 décembre 2022, 18 PPSMJ seront toujours suivies par le GREP en 2023

5. Mise en place d'un placement extérieur au centre de détention de Roanne

Rappel : « Le placement à l'extérieur est un aménagement de peine sous écrou, permettant à une personne condamnée d'exécuter sa peine en dehors de l'établissement pénitentiaire afin de poursuivre une activité professionnelle …

Le placement à l'extérieur est une mesure qui a vocation à assurer la réinsertion des personnes placées sous main de Justice et à prévenir la récidive en associant un partenaire privilégié du SPIP. »

Ce placement extérieur a été mise en place en novembre 2022 à la demande du DSPIP de la Loire et grâce à l'implication de nombreux partenaires : SPIP Loire, Magistrat chargé de l'application des peines et procureur de la République, la mairie du Coteau, le foyer d'hébergement vers l'Avenir, la société Transdev et le GREP.

Le GREP est l'employeur de la PPSMJ dans le cadre d'un contrat aidé intitulé : parcours emploi compétences (PEC) et est mis à disposition au service espaces verts de la ville du Coteau qui en assure le tutorat dans la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées.

Le GREP est chargé d'assurer l'accompagnement de la personne dans la construction d'un parcours d'insertion professionnelle durable et organise des rencontres régulières avec les représentants de la mairie du Coteau et le SPIP afin d'analyser le comportement et l'implication de la PPSMJ sur son poste de travail.

RAPPORT D'ACTIVITE

GREP RHONE
Année 2022

Table des matières

1 - Accueil du public 51

1.1. Le GREP dans les dispositifs de préparation à la sortie dans le Rhône. 51

1.1.1. : Quelle est la situation par établissement pénitentiaire ? 51

1.1.2 : Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP) sur le département du Rhône 53

2 - Du projet professionnel à l'accès à l'emploi.....55

L'Accueil – l'Orientation – la Formation et la mise à l'emploi 55

2.1. – L'orientation et la formation professionnelle 56

2.1.1. : « Réussir son retour à l'emploi » - 2RE.....56

2.1.2 La formation interne : " Module d'Accès à l'Entreprise" 58

2. 2 L'accès à l'emploi.....58

2.2.1 Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique 58

2.2.2 L'entreprise traditionnelle 58

2.3. - Les prestations d'accompagnement renforcé 59

2.3.1. – Convention réfèrent de parcours avec la Métropole de Lyon.....59

2.3.2. Conventions RSA avec la Métropole de Lyon.....60

3 – Fond d'aide aux jeunes (FAJ).....61

Commentaires et perspectives 2023 :.....62

1 - Accueil du public

1.1. Le GREP dans les dispositifs de préparation à la sortie dans le Rhône.

1.1.1. : Quelle est la situation par établissement pénitentiaire ?

- **Maison d'Arrêt de Lyon/Corbas**

En 2022, dans la cadre de la permanence accueil-emploi, l'intervenante a rencontré **59 détenus** (57 en 2021). Le service pénitentiaire de la maison d'arrêt a signalé **50 nouveaux détenus (60 en 2021)**.
Nous avions également amorcé en 2022, la préparation à la sortie de **16 détenus** que nous avons poursuivis en 2022. Ainsi, **75** personnes ont pu être accompagnées en 2022.
Parmi ces personnes,**2** ont été transférées ou ont eu une sortie anticipée, **2** ont été reprises par leur ancien employeur, **6** ont travaillé leur projet de sortie avec d'autres partenaires emploi, **8** personnes ont refusé un suivi, **4** ont rencontré une difficulté administrative empêchant le suivi des démarches d'insertion professionnelle.
Au final, la référente GREP est intervenue pour valider ou finaliser le projet de sortie de **40** détenus. **11** Demandes d'aménagement de peine ont été rejetées.
Par rapport aux profils, il est à noter que le « **détenu de Corbas** » sur lequel le GREP est intervenu est un homme dans une tranche d'âge 26-35 ans à 48% – Sans diplôme à 51%.

- Résultats des placements en 2022 :

<u>Sur le plan de l'insertion professionnelle :</u>
3 détenus de la Maison d'arrêt de Lyon/Corbas ont été pris en charge directement par le GR.E.P. en 2022 (1 prise en charge dans le cadre de 2RE et 2 PPAIP) :

- Une personne a repris son ancien poste à l'issue de sa mesure d'aménagement de peine
- Une personne a trouvé un emploi en interim
- Une personne a effectué un stage dans la restauration et occupe un emploi en CDI dans la vente. Il nourrit en parallèle le projet d'ouvrir son restaurant.

<u>Sur le plan de l'aménagement de peine :</u>
Sur les 3 aménagements de peine (16 en 2021) :

- 1 personne a bénéficié d'une détention à domicile sous surveillance électronique
- 2 d'une semi-liberté.

- **Centre pénitentiaire de Villefranche sur Saône :**

En 2022 , Le GREP a eu 81 détenus en 2022 (78 en 2021) dans le cadre de la permanence du lundi au centre pénitentiaire et a repris le suivi de 6 détenus orientés en 2021.
Sur ces 81 suivis :

- 57 étaient inconnus du GREP ou connus mais aucun contact depuis plus de 3 ans
- 18 étaient déjà connus du GREP dans les moins de 3 ans précédant le signalement des CPIP

- 6 étaient repris de l'année 2021

Par rapport aux profils présentés, il est à noter que le « **détenu de Villefranche sur Saône** » sur lequel le GREP est intervenu est dans une tranche d'âge 18-35 ans à 49% – Sans diplôme 70%
Parmi ces 81 personnes, 38 **présentaient des problématiques importantes** (logement, santé, justice…) ne permettant pas pour l'instant une prise en charge par le GREP et 18 ont construit un projet avec Pole Emploi ou la mission locale.
Sur 2022, **21** demandes d'aménagement de peine ont été déposées auprès de la JAP et 12 l'ont obtenue, 9 sont en attente d'une réponse sur 2023.
Sur les détenus suivis en 2022, **13 étaient toujours en détention au 31.12.2022** et poursuivaient leur relation avec le GREP en 2023.

- Résultats des placements en 2022 :

Sur le plan de l'insertion professionnelle :
Les 12 détenus ayant bénéficié d'un aménagement de peine sont sortis dans le cadre de notre module « réussir son retour à l'emploi » 2Re ou dans le cadre du PPAIP LSC (1 candidat)

- 7 ont retrouvé une activité professionnelle (2 CDI, 5 Grep intérim)
- 1 Formation
- 2 Réincarcérés
- 1 Abandon
- 1 fin d'accompagnement

Sur le plan de l'aménagement de peine :
Sur les 12 détenus qui ont bénéficié d'aménagement en 2022 (21 en 2021) :

- **6** Semi-libertés
- **5** Placements sous surveillance électronique (PSE/ DDSE)
- **1** en placement extérieur

- **Centre Pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier**

En 2022**, 22 nouvelles personnes** ont été rencontrées en détention dans le cadre de la permanence GREP au Centre Pénitentiaire de St Quentin-Fallavier (21 en 2021) et **11 Détenus** rencontrés en 2021.
Sur ces 22 personnes, 1 a élaboré un projet de formation. 3 n'ont pas été accompagnés pour des raisons administratives et 4 ont élaboré un projet avec un partenaire emploi (Pôle emploi, ou mission locale).
10 aménagements de peine ont été acceptés par le juge de l'application des peines dont 3 en Semi-liberté et 1 en DDSE 6 placements extérieurs.
17 étapes ont été mobilisées sur les 10 personnes en aménagement de peine.

Autres placements en liaison avec le SPIP du Rhône :

Sur les 40 personnes orientées par le SPIP, 9 personnes ne sont jamais venues et 6 n'ont pas été convoquées (pas de retour, fin de peine trop proche, en mission, pas intéressé…)
Sur les 25 personnes reçues, 7 personnes ont été orientées vers GREP Interim, 17 vers d'autres dispositifs d'accompagnement du GREP ou de partenaires et une personne a abandonné.

Autres établissements pénitentiaires en France.

Accueil de 7 nouvelles personnes condamnées domiciliées dans le Rhône (9 en 2021, 16 en 2020, 15 en 2019) et provenant de divers établissements pénitentiaires en France (notamment de Val d'Oise, Val de Rueil, Besançon, Clairvaux, Aiton, Valence, Moulins, Varennes le Grand).
Petit rappel, les profils pénaux des personnes reçues sont radicalement opposés. En effet, nous pouvons rencontrer des candidats avec des peines relativement courtes (moins de 2 ans) et parfois des primaires, mais également des durées de détention allant de 10/15 ans voir 20 ans. La préparation à la sortie pour ces candidats nécessite du temps, en effet, plusieurs PS avant une prise en charge GREP.
La baisse des signalements provient du fait que les sollicitations, dorénavant, sont gérées directement par les collègues des antennes de l'Ain et de la Loire.
Demande de permission de sortir : Sur 9 demandes et 7 **ont été acceptées.**
Aménagement de peine : 4 **détenus** ont bénéficié d'aménagement de peine dont 1 en DDSE, 3 en placements extérieurs. Notons une progression liée à un partenariat avec les Foyers Matter et le Mas.
Pour l'accompagnement de ces candidats, nous avons proposé **comme support « Réussir son Retour à l'Emploi »**. Ce module ou SAS reste un outil essentiel pour toute personne incarcérée de longue date, nécessitant un appui dans ses démarches de régularisation de situation administrative et professionnelle.

1.1.2 : Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP) sur le département du Rhône

Fin 2019, un appel d'offre a été lancé par la direction régionale de l'administration pénitentiaire Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2020-2023 et nous avons remporté 3 lots pour ce marché, à savoir l'Ain, la Loire, ainsi que le Rhône.
Ce nouveau marché devait initialement démarrer le 1er mars 2020, pour une durée de 4 ans mais malheureusement, suite à la crise sanitaire de la COVID-19, le démarrage n'a eu lieu qu'à mi-juin 2020 dans le Rhône, et début juillet dans l'Ain et la Loire.
En septembre 2020, et à la demande de la DISP de Lyon, le PPAIP a été ouvert aux bénéficiaires étant accompagnés par les SPIP en Milieu Ouvert, ce qui a nécessité une nouvelle organisation des ressources humaines afin de répondre à ce besoin.

- Les objectifs du PPAIP

Le programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle vise principalement à construire, outiller, accompagner et sécuriser le parcours d'insertion socioprofessionnelle des personnes détenues, y compris celles bénéficiant d'une mesure de semi-liberté, ou d'une libération sous contrainte sous la forme d'une semi-liberté.

- **Présentation de ce dispositif :**

Il s'articule autour de 3 axes différents :

- L'axe 1, qui se compose d'un entretien individuel d'une heure, doit permettre de mesurer et évaluer les aptitudes et compétences du candidat, analyser son parcours professionnel et personnel, évaluer ses intérêts professionnels, ainsi que déterminer les freins à l'emploi.

- L'axe 2, qui se compose d'entretiens individuels d'une heure sur quatre séances ou d'entretiens collectifs de deux heures sur trois séances, doit permettre d'informer les bénéficiaires sur les métiers, aider au choix d'un projet réaliste et réalisable et vérifier la faisabilité, ainsi que valider le projet et planifier les étapes pour mettre en place ce dernier.

- L'axe 3, qui se compose de quatre modules d'accompagnement. Chaque module se découpant comme suit : entretien individuel d'une heure sur quatre séances ou entretien collectif de deux heures sur trois séances, doit permettre de découvrir et appliquer les techniques de recherche d'emploi, valoriser son image afin de prendre confiance de soi, se représenter le monde de l'entreprise, ainsi que réfléchir sur son projet d'insertion professionnelle.

Et doit notamment permettre :

- de réaliser un bilan évaluation/orientation,
- de travailler sur les aptitudes, les compétences et les freins à l'emploi,
- d'informer et de documenter sur les métiers et les formations,
- de définir, d'analyser et de valider un projet professionnel,
- de définir un parcours de formation ou de travail intra et ou extra muros,
- d'élaborer une feuille de route contenant les informations et les techniques mobilisables nécessaires à la mise en œuvre d'un projet professionnel réaliste et réalisable.
- d'apporter à la commission pluridisciplinaire unique des éléments d'information complémentaires dans le cadre du classement du bénéficiaire en formation ou au travail.
- d'étayer les dossiers devant être présentés devant le juge de l'application des peines dans le cadre des commissions d'application des peines ou des débats contradictoires.

- **Les résultats 2022 sur le Rhône** :

Dans les établissements pénitentiaires de Lyon-Corbas et de Villefranche sur Saône, nous avons réalisé 1123 axes 1, 95 axes 2 et 0 axes 3

Pour les PPSMJ du milieu ouvert reçues dans nos locaux de Lyon et de Villefranche Sur Saône, ce sont 144 personnes qui ont bénéficié d'un axe 1, 36 d'un axe 2 et 40 d'un axe 3.

2 - Du projet professionnel à l'accès à l'emploi

Le GREP dispose sur le Rhône d'une plateforme de l'insertion professionnelle grâce à la diversification d'action et d'outils mis en place dans des domaines complémentaires tels que :

L'Accueil – l'Orientation – la Formation et la mise à l'emploi

L'objectif est de proposer à tout candidat motivé un parcours d'insertion ayant pour finalité l'emploi.

ACCUEIL – BILAN / DIAGNOSTIC

Au GR.E.P. :
SPIP / Milieu ouvert + Etablissements pour peines hors Rhône
Dans les établissements pénitentiaires :
Sur signalement des SPIP/ milieu fermé

ORIENTATION ⇨	▪ **Réussir son Retour à l'Emploi** (2RE) + **+ Ateliers** ▪ **Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle** (PPAIP)
FORMATION ⇨	▪ **Module d'Accès à l'Entreprise** (M.A.E.) ▪ **Professionnalisation par la formation en centre**
MISE A L'EMPLOI ⇨	▪ **Placement en S.I.A.E.** (ACI, AI, EI, RQ…) ▪ **Placement direct en entreprise** Par notre E.T.T.I. – GR.E.P. Intérim

2.1. – L'orientation et la formation professionnelle

2.1.1. : « Réussir son retour à l'emploi » - 2RE

Grâce au soutien de la Préfecture du Rhône, du SPIP du Rhône, de la ville de Lyon et des Fondations Brageac et groupe EDF, nous avons en **2022** mené une action **pour 36 personnes**.

- Les Objectifs de départ

Les objectifs sont de contribuer à la prise en charge des personnes bénéficiant d'une mesure d'aménagement de peine et principalement dans le cadre d'un placement sous surveillance électronique ou d'une semi-liberté.
Le GREP a pour mission de recevoir pour un diagnostic professionnel toutes les personnes orientées par le SPIP en milieu ouvert, bénéficiaires d'un aménagement de peine et de leur proposer dans les jours suivant un accompagnement renforcé, axé sur la construction, parfois la validation et la réalisation du projet professionnel et devant les conduire vers un accès à l'emploi ou à une formation professionnelle.
Des modules personnalisés leur seront proposés suivant les besoins identifiés et leurs attentes.
Au final, il s'agit de redynamiser une population pénale parfois très éloignée de l'emploi mais volontaire à bénéficier et à respecter pendant plusieurs mois un cadre de suivi devant leur permettre une réelle insertion professionnelle

- Les procédures mise en place

Au niveau de la procédure, nous avons formalisé une procédure de communication avec le SPIP selon le déroulé suivant :

- Suite au signalement des CPIP en milieu fermé et en liaison avec les permanents du GREP assurant des permanences emploi en détention, le détenu bénéficie d'une prise en charge par le GREP en vue de son aménagement de peine
- Entrées/sorties permanentes tout au long de l'année
- Signature d'un contrat d'engagement
- Entretiens individuels ou collectifs dans les locaux du GR.E.P

- Contenu de l'action

La méthodologie élaborée depuis septembre 2021 afin d'atteindre l'objectif final qui reste le retour à l'emploi ou l'entrée dans un parcours de formation, se déroule en trois phases :

- Phase 1 : accueil et mise à jour de la situation administrative
- Phase 2 : Mobilisation du programme personnalisé d'accompagnement à l'insertion professionnelle (PPAIP)
  Contenu : Axe 2 sur le projet et axe 3 sur les TRE/Image de soi/le monde de l'entreprise
- Phase 3 : Poursuite de l'accompagnement dans le cadre de 2RE sur 3 mois

Une fiche bilan final personnalisée est remise au CPIP référent

Les typologies :

Les sources d'orientation pour les personnes entrées en prestation

Le milieu Fermé		Total
Maison d'arrêt de Corbas	1	36
Centre pénitentiaire de Saint Quentin Fallavier	9	
Centre Pénitentiaire de Villefranche sur Saône	12	
Centre pénitentiaire de Bourg en Bresse	5	
Autres détentions	9	

Concernant les aménagements de peines :

Mesures de Justice	
Semi-Liberté	15
Détention à Domicile sous Surveillance Electronique	9
Placement Extérieur	12
Total	36

Les niveaux de qualifications des personnes accompagnées

Les niveaux	
Niveau 3 (anciennement les niveaux V, VI et V Bis)	35
Niveau 4 (anciennement le niveau IV)	1
Total	36

Constat : le public accompagné par le GREP se situe essentiellement sur un niveau de qualification inférieur ou égal au Niveau 3 (V, V Bis VI) soit < ou égal au CAP soit environ 92% de notre effectif.

- Les résultats de l'action

Emploi	Formation	Fin accompagnement	Problèmes de santé	Abandon
25	1	2	5	2

Constat : Sur 35 personnes concernées, 26 personnes ont accédé à un emploi ou à une formation professionnelle soit 74% de sorties positives.

- **Autres actions menées en soutien à « réussir son retour à l'emploi -2RE »**

<u>Accompagnement dans le cadre des ateliers collectifs</u>

14 personnes ont bénéficié d'un ou plusieurs des 4 ateliers réalisés par des bénévoles employeurs pour travailler sur différents thèmes :

- CV et compétences
- Codes et règles de l'entreprise ainsi que droits et devoirs du salarié - contrats de travail
- Communication verbale et non verbale.
- Préparation aux questions et Simulation d'entretien

<u>Animation du lieu ressource</u>

De plus, un bénévole anime notre lieu ressource (composé de 4 PC) une demi-journée par semaine. Il s'adapte aux besoins de nos bénéficiaires, les aidant notamment à :

- Créer numériquement leur CV
- Préparer des entretiens
- S'approprier l'outil numérique dans le cadre de leur recherche d'emploi (recherche d'offres sur les sites Pôle Emploi, Indeed…)
- Effectuer des démarches administratives (inscription Pôle Emploi, actualisation,…)

8 personnes ont pu bénéficier d'une aide personnalisée

2.1.2 La formation interne : " Module d'Accès à l'Entreprise"

Cette formation financée dans le cadre des actions spécifiques du Conseil Régional auprès des personnes placées sous-main de justice existe depuis 16 ans au GREP.
Elle a pour objectif sur les années 2022 et 2023 d'intégrer une quarantaine de condamnés, jeunes ou adultes, domiciliés sur les départements du Rhône, de l'Ain ou de la Loire.
Elle complète la plate-forme du GR.E.P et permet aux stagiaires de s'engager, par une immersion de 9 semaines en entreprise, dans un parcours professionnalisant (emploi ou formation professionnelle) à l'issue de cette période.
Ce stage offre une possibilité d'évaluer les savoir-faire et savoir-être des stagiaires, de pointer les difficultés liées à une situation de travail et de mesurer le chemin qui reste à parcourir jusqu'à l'emploi. Cette évaluation s'effectue avec l'aide des tuteurs à travers des bilans réguliers.
Le contenu, soit l'immersion en entreprise sur un poste déterminé et avec le soutien d'un tuteur, est en adéquation avec les problématiques d'un public en rupture. En effet, ce stage est souvent une adaptation progressive au poste de travail et aux exigences de l'entreprise avant le contrat direct.
L'enjeu est, au-delà de l'insertion professionnelle, d'assurer la transition entre la rupture due à l'incarcération et la confrontation aux réalités socio-économiques.
En s'appuyant sur l'entreprise et les réalisations concrètes, cette action met en valeur les connaissances et les savoir-faire professionnels des stagiaires et permet ainsi un retour progressif à la vie active pour la majorité d'entre eux.
Associée à un travail en amont sur la construction du projet professionnel et de l'accompagnement vers l'emploi (Accompagnement vers l'emploi ciblé), cette action d'immersion en entreprise est une étape déterminante dans la construction d'un parcours d'insertion du sortant de prison.
Pour le Rhône, **3 personnes** ont bénéficié de ce dispositif en 2022. En 2023, - à 8 personnes devraient bénéficier de ce dispositif sur le Rhône.

2. 2 L'accès à l'emploi

Si l'accompagnement et la mise à l'emploi restent l'objectif premier de l'association, il ne peut se faire que grâce aux phases préliminaires exposées aux chapitres précédents (travail sur le projet et accompagnement renforcé vers l'emploi, formation en partenariat avec d'autres centres de formation mais également en interne en s'appuyant sur notre réseau d'employeurs) mais aussi grâce à notre collaboration avec des structures spécialisées dans l'insertion par l'Economique telles les entreprises d'insertion, diverses associations de lutte contre l'exclusion et principalement, pour ce qui nous concerne, par notre Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion GREP Intérim SAS.

2.2.1 Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Face à la population que nous recevons et qui est toujours aussi éloignée des critères d'employabilité définis par l'entreprise traditionnelle, ces structures d'insertion par l'économie sont pour nous un outil indispensable pour mener à bien notre mission.
En effet, pour un nombre important de nos candidats, elles sont avant tout le lieu où le condamné va découvrir les règles, le fonctionnement et les contraintes de l'entreprise.

2.2.2 L'entreprise traditionnelle

Elle reste pour le GREP la cible première de l'insertion par l'Economique.

• Quelles sont les entreprises partenaires ?

Grâce à un travail de communication auprès des associations et organisations patronales (CJD –EDC – ANDRH – MEDEF) et de prospection des entreprises, nous arrivons à maintenir autour du GR.E.P **un réseau de plus de 100 entreprises partenaires sur le Rhône dont près des deux tiers** concrétisent cette

collaboration par l'embauche de condamnés (dont une vingtaine dans les services publics, para-publics et associatifs).
Il est donc essentiel pour le développement de notre association de maintenir notre crédibilité auprès de ces entreprises, a travers notre savoir-faire et notre professionnalisme qui doivent se traduire dans **l'efficacité et la rigueur de nos méthodes de recrutement**, la bonne utilisation de la **complémentarité de nos prestations** et notre **disponibilité totale dans un suivi de terrain adapté à notre public.**

Quel est l'intérêt d'un partenariat avec le GREP ?

Permettre à des entreprises qui souhaitent être « insérantes » de le faire avec les conseils et l'aide de professionnels.

Il s'agit donc pour les permanents du GR.E.P d'être en mesure :

- d'analyser correctement les besoins de l'entreprise puis de rechercher la meilleure adéquation homme / poste.
- de proposer, grâce à l'ensemble des outils d'insertion que nous disposons, celui correspondant le mieux à l'attente de l'entreprise et aux capacités du candidat.
- d'informer et d'aider certains partenaires à mieux utiliser les mesures d'aide à l'emploi favorisant l'embauche des personnes en grande exclusion.
- d'assurer un réel suivi professionnel par un accompagnement individualisé et adapté aux souhaits de l'entreprise.
- Et enfin, de permettre à certaines qui répondent à des marchés publics prévoyant des clauses d'insertion de le faire avec des professionnels de l'insertion.

➢ **• Les résultats en termes de placement**

En 2022, sur le Rhône, le GREP a permis à 100 condamnés d'accéder à un emploi. (Certains ayant cumulés plusieurs emplois)

2.3. - Les prestations d'accompagnement renforcé

2.3.1. – Convention réfèrent de parcours avec la Métropole de Lyon

Depuis 2019, le GREP est référent de parcours pour un accompagnement individualisé, intitulé « Itinéraire Emploi Renforcé »
Nous appliquons une procédure administrative différenciée selon le statut RSA ou FSE. En lien avec les Maisons de la Métropole pour les Solidarités, les entrées et sorties du dispositif sont validées, via les désignations RSA. Pour le bénéficiaire de convention FSE, c'est l'équipe Direction Insertion Emploi qui valident et ceci, à partir des positionnements sur base de données INSERTIS. Par ailleurs, nous participons régulièrement au Comité Réseau Emploi de Lyon et Vénissieux. Ainsi, nous utilisons pleinement les compétences et offres des acteurs de l'insertion de ces villes. Pour 2022, notre convention devait concerner 67 participants (sous réserve de réception de la convention signée de la Métropole. Petit appel, l'objectif final de notre accompagnement renforcé est l'accès à l'emploi.

➢ **Objectifs :**

Le participant du Parcours IER de Lyon et de Vénissieux, dispose d'un accompagnement renforcé et individualisé, avec la référente de parcours IER/GREP. Ensemble, ils coconstruisent le parcours professionnel. Pour cela, nous disposons de toutes les actions du réseau avec des étapes multiples et

diversifiées, à savoir des formations, participations à des rencontres métiers, des simulations d'entretien ou des mises en relation avec le Service Aux Entreprises.
Nous utilisons également nos prestations en interne (Module « Réussir son Retour à l'Emploi » - 2RE, ou Modules d'Accès à l'Entreprise- MAE) ou/et GREP INTERIM (notre ETTI). Par ailleurs, la référente assure la coordination entre deux étapes et veille systématiquement à la bonne articulation du parcours. Elle organise la gestion des temps de latence, afin de favoriser la prévention de la récidive.
Dans cette phase « inactive », le participant est reçu, régulièrement au GR.E.P. par la référente de parcours IER qui analyse avec lui, les actions à mobiliser. Ces périodes de latence sont parfois dues à des difficultés périphériques ou freins à l'emploi. Pour cela, nous pouvons être amenés à solliciter le SPIP.

Profil des 62 bénéficiaires :

Hommes (89 %), âgé plutôt entre 26 et 45 ans (75 %). Pour lesdits seniors, nous avons 18 %, légère augmentation.
Situation Famille : 55 % Célibataire. Hébergement dans la famille 42 %, en location 19 %, en CHRS 8 % et 20 % au CSL (mais SDF à la sortie).
Niveau de formation inférieur ou égal au niveau 3 : 61 % et 13 % personnes sans diplôme **et** 26 % avec un niveau 4 et plus.
Titulaire d'un permis de conduire : 58 % mais seulement 16 % dispose d'un véhicule.

- **Résultats :**

En 2022, nous avons constaté un changement. La relation au travail, à l'emploi a été modifiée, appréhendée différemment par les bénéficiaires. Constat : plus de distance, privilégie plus la vie de famille et les conditions de travail. La crise sanitaire liée au COVID, a entrainé des changements qu'il va falloir prendre en compte pour favoriser le retour à l'emploi. Nous avons continué à maintenir les contacts, via des entretiens individuels, et privilégié les mails et contacts téléphoniques. Les mises à l'emploi et/ou formation ont été également proposées. Compte tenu de la reprise emploi, 34 participants ont obtenu des missions intérim, des CDD ou CDDI.
L'année 2022, fut positive pour les participants. Elle s'est traduite par un emploi ou une formation. En revanche, la question du logement fut plus que compliquée. 12 participants, à l'issue de leur mesure de justice, se trouvaient SDF sans aucun logement d'urgence.

- **Commentaires et perspectives 2023 :**

Le participant du Parcours IER, recherche avant tout, une mise à l'emploi via notre partenariat, En 2022, nous avons continué à œuvrer pour un meilleur accompagnement adapté aux besoins des participants. Dorénavant, les freins périphériques sont plus flagrants et malheureusement ne permettent pas l'accès à l'emploi, même en SIAE. La santé, le logement et les cartes de séjour sont des préalables à résoudre.
Les relations avec la Métropole de Lyon, et les équipes de la MMIE sont toujours privilégiées et appréciées, Réel soutien et réactivité. Participations régulières aux Comité réseau Emploi de Lyon et les réseaux Emploi Insertion de Vénissieux.
A noter, l'offre du réseau partenariat s'est réellement étoffer et nous avons plus la capacité de répondre aux besoins, même spécifique de nos participants.

2.3.2. Conventions RSA avec la Métropole de Lyon.

Depuis janvier 2015, le GREP est au service de la Métropole de Lyon dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA placés sous main de justice (après 25 ans de partenariat avec le conseil général du Rhône)

L'entrée dans le dispositif RSA permet aux sortants de prison sans revenu, d'obtenir une aide financière, un statut, et un accès aux droits, qui facilitent le retour au cadre socio-professionnel et qui minimisent les risques de récidive à la sortie. Le dispositif RSA est donc un outil très précieux pour notre travail vers la réinsertion socio-professionnelle.
Durant l'année 2022, le GREP a mis en œuvre deux conventions au titre de la Métropole de Lyon en tant que réfèrent de parcours.

- Une convention RSA pour 65 places au bénéfice de 95 personnes sur l'année
- Une convention RSA/PLIE de Lyon, public spécifique pour 15 places pour 20 personnes.

Dans le cadre de ces conventions, nous avons travaillé pour établir une collaboration renforcée avec les services de la Métropole, le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP), le Pôle Emploi, et de nombreux autres partenaires de l'insertion sans qui cette réinsertion ne serait pas possible.

- **Convention RSA**

81 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé en 2022 (dont 79% dans le cadre de leur contrat d'insertion) et avec une file active de 65 personnes.
Chaque bénéficiaire en parcours d'insertion avec le GREP est convoqué régulièrement et ainsi, en 2022 nous avons réalisé 147 entretiens individuels (+ 60 contacts diversifiés).
De nombreux points téléphoniques sont faits notamment avec ceux en situation de travail ou en formation professionnelle
Taux de participation aux entretiens est de **33%**.
Les caractéristiques de nos candidats en 2022 :
Age : Les moins de 25 ans représentent 1 % des bénéficiaires, les 26/35 sont 44 %, les 36/45 sont 31 %, les 46/55 20% et les > 56 ans représente 4% des bénéficiaires.
Niveau de formation : 7 % illettrés analphabètes, 40 % des bénéficiaires n'avaient aucun diplôme (avant 3ème), et 42% avaient un niveau 3 (CAP/BEP). 10 % des bénéficiaires justifiaient d'une qualification de niveau IV Bac et plus.
Il est à noter que 53 bénéficiaires du RSA soit 70% ont accédé à l'emploi ou à la formation.

- **Convention RSA/ IER**

22 personnes ont été accompagnées tout au long de l'année 2022 dans la convention RSA / Parcours Itinéraires Emploi Renforcé et avec une file active de 13 personnes.

Là encore, chaque bénéficiaire en parcours d'insertion avec le GREP est régulièrement convoqué et c'est ainsi qu'en 2022, nous avons réalisé **113 entretiens individuels et 37 contacts diversifiés (mails/téléphone).**

- Age : 26/35 ans représentent : 59 % des bénéficiaires,
- les 36/45 sont 23 %, les 46 ans et plus : 18 %
- Sexe : 19 Hommes et 3 Femmes
- Niveau de formation **:** Niveau 5 (Bac + 2) : 9 **%**, 77 **%** avaient un niveau CAP et 9 % Sans aucun diplôme.
- Situation pénale : les bénéficiaires étaient tous sous-main de justice ou en fin de mesure.

37 Etapes Emploi-Formation ont été proposées. Il s'agissait soit de l'emploi CDD/CDDI//GREP Intérim/Formation ou des PMSMP, des formations qualifiantes.
Pour 2022, chaque bénéficiaire RSA a pu ainsi être positionné au moins sur 2 étapes

3 – Fond d'aide aux jeunes (FAJ)

En 2022, 42 personnes ont bénéficié de cette aide pour un montant moyen de 72,55 euros par personnes. 753 euros d'aide sous forme de ticket de transport et 2295 euros sous forme de Ticket Restaurant ont été distribué. Soit un total de 3048 euros.

Commentaires et perspectives 2023 :

Ces personnes placées sous-main de justice cumulent encore des freins socio professionnels, Les problématiques comportementales et de santé sont très prégnantes, l'accès à un emploi du coup, est un objectif parfois difficile à atteindre.

Par ailleurs, nous nous heurtons, toujours et encore à la problématique de l'accès au logement. Nous nous sommes retrouvés à gérer des situations très délicates pour des sans logement. A noter que parfois il s'agit de personnes dont la mesure de SL se termine sans aucune solution, malgré des demandes déposées. Pour infos, une femme de plus de 50 ans s'est présentée au GREP, le jour de sa levée d'écrou avec tous ses affaires personnelles et cumulées lors de sa détention. Elle n'avait aucun revenu, son RSA avait été bloqué et ne pouvait même pas se payer une nuit d'hôtel. Un dépannage exceptionnel lui a été proposé sous forme de dons.

Pour 2023, nous allons poursuivre le développement de notre partenariat avec les associations spécialisées sur l'accès au logement telles que le Mas, Devenir Mater ou autres CHRS, voire des régies locatives.

RAPPORT D'ACTIVITE

GREP INTERIM

2022

GREP INTERIM, UN MAILLON ESSENTIEL POUR L'ACCES A L'EMPLOI

Un rapport de confiance, construit sur la durée avec les recruteurs et les services Ressources Humaines, permet de passer le barrage des entretiens de sélection.

Grâce à un suivi et un accompagnement socio-professionnel renforcé, nos chargés des relations avec les entreprises permettent à bon nombre de condamnés et de personnes en grande précarité sociale et professionnelle d'accéder souvent à leur premier emploi dans une entreprise classique, voire pour d'autres, après de longues périodes d'incarcération, de bénéficier d'un temps pour poser à nouveau leurs repères professionnels.

Notre ETTI répond au plus près de la réalité économique dans la mesure où les entreprises recherchent des solutions souples dans la gestion des effectifs et où la responsabilité contractuelle de GREP Intérim est engagée en tant qu'employeur.

LES CANDIDATS

Sur les 286 nouveaux candidats ayant effectué un bilan diagnostic en 2022 avec l'équipe des permanents du Rhône, 141 candidats ont été orientés vers GREP Intérim (150 en 2021,141 en 2020,199 en 2019, 186 en 2018, 209 en 2017)

La prise en charge d'une personne incarcérée présente des contraintes importantes et implique des rencontres multiples et régulières. Nous recourons de plus en plus souvent à des demandes de permissions de sortie auprès des magistrats chargés de l'application des peines pour permettre d'affiner les diagnostics à l'extérieur du milieu carcéral et éventuellement permettre une rencontre préalable avec nos chefs d'entreprises.

Pendant les parcours, de nombreux changements liés aux situations pénales viennent parasiter les parcours et parfois perturber les projets.

Au 1er janvier 2022, nous avons ouvert le recrutement à d'autres publics en grande difficulté, nous avons sollicité de nombreuses structures associatives (ACI, EI, partenaires insertions…) pour sourcer de nouveaux candidats (ayant ou non un suivi justice) éligibles au PASS IAE.

Ces actions ont permis dès la première année de générer 17% des nouvelles orientations mais surtout de placer 80% de ce nouveau public dans un délais très court, car allégé des contraintes judiciaires.

LE RECRUTEMENT

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS ET LES DÉLÉGATIONS

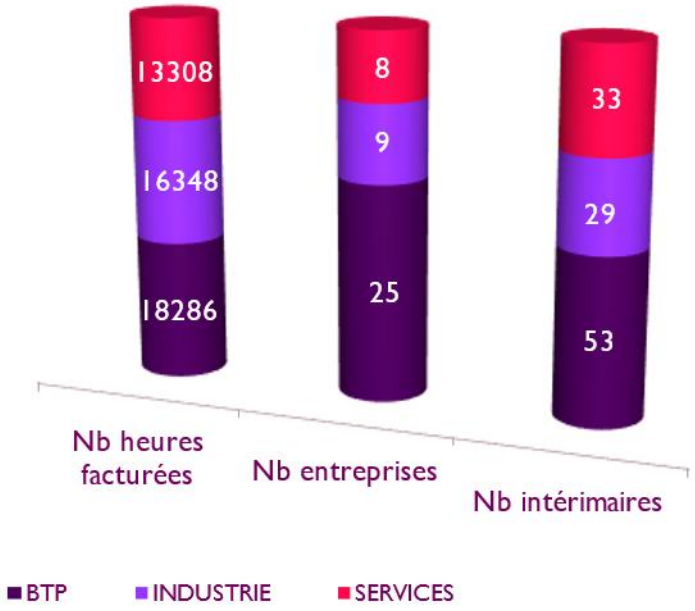

97 personnes ont bénéficié d'un ou plusieurs contrats de travail pour un total de **49164,50 heures soit 30,55 E**quivalents **T**emps **P**lein.

Le nombre de partenaires est stable en 2022 avec 39 entreprises (39 en 2021) dont 14 nouvelles entreprises soit 36% de nouveaux partenaires

Le BTP reste le premier partenaire aussi bien en nombre d'heures qu'en nombre de partenaires et de personnes intégrées.

L'industrie et les services représentés par un nombre plus restreint de partenaires mais avec de très grosses entreprises structurées et organisées pour l'accueil et le suivi des candidats présente de belles perspectives avec un travail de fond effectué par notre chargé de relation entreprises qui a réalisé sa première année complète.

Ce travail efficace a commencé à porter ses fruits dès le dernier trimestre 2022 et 2023 s'annonce dans ces secteurs en progression significative.

.

COMPARATIFS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

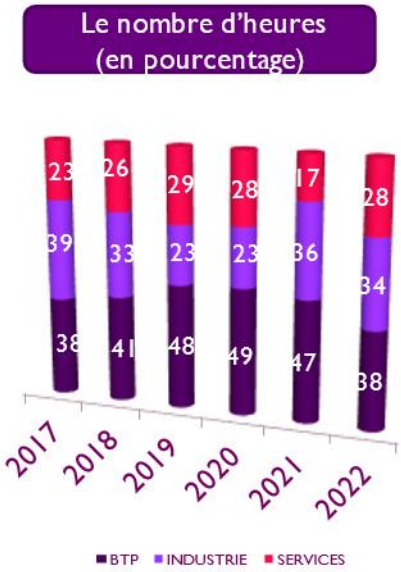

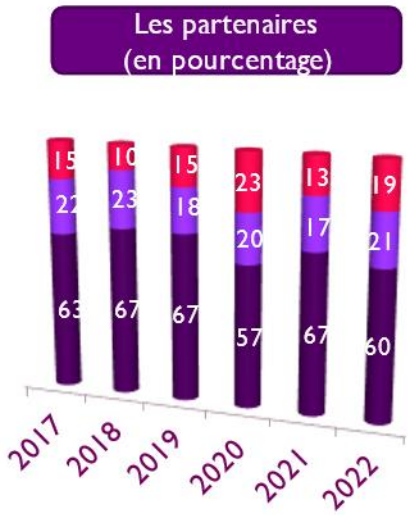

LA DURÉE DES CONTRATS (INTÉRIMAIRES SORTIS EN 2022)

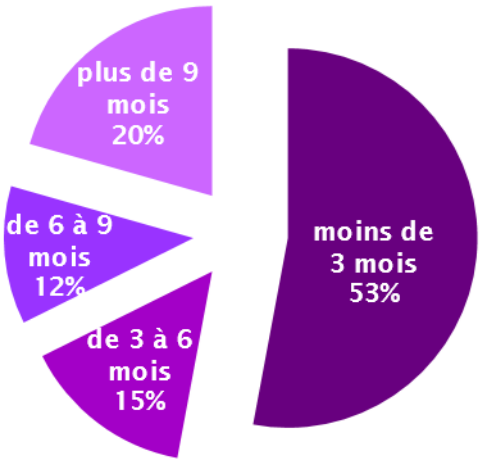

La durée moyenne des missions est en nette diminution avec 3,6 mois en 2022 contre 4,10 en 2021. Nous avons permis à davantage de candidats d'intégrer un travail mais avec des ruptures plus nombreuses puisqu'au final nous avons réalisé des heures en baisse de 5,6% avec 18% de candidats supplémentaires.

Les candidats salariés ont pu commencer à régler au mieux leurs difficultés financières, rembourser les parties civiles pour certains et acquérir une première expérience professionnelle significative

20% des intérimaires sortis en 2022 ont eu un parcours chez Grep Intérim supérieur à 9 mois.

Nous avons engagé 31 actions de formations pour 21 candidats sur 2022, l'essentiel concerne des Caces destinés à la logistique et aux travaux publics.

LES CLAUSES D'INSERTION

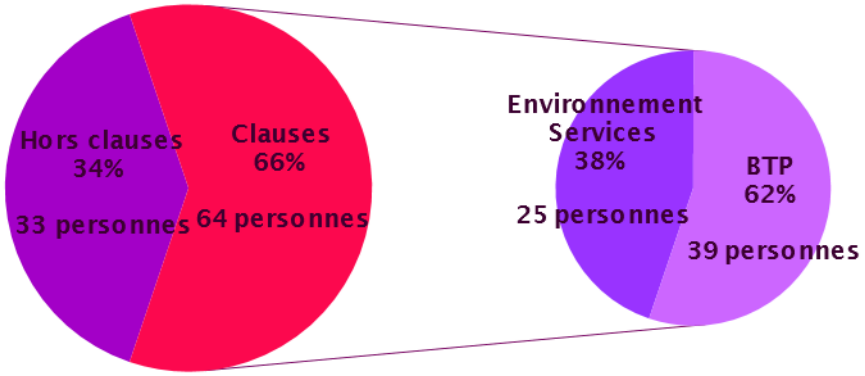

Les clauses d'insertion ont représenté en 2022, 29 016 heures (29 000h en 2021) soit 66 % des heures réalisées (62 % des candidats dans le bâtiment et 38 % dans l'environnement)

Ces clauses permettent à des personnes inexpérimentées d'acquérir une 1ère expérience professionnelle et de rencontrer une bienveillance accrue des partenaires employeurs, à condition bien entendu qu'ils soient soutenus par un suivi renforcé.

Les médiations et les suivis ont été plus nombreux pour maintenir certains candidats salariés en poste. De plus en plus souvent c'est l'absence de logement qui stoppe ou perturbe un parcours d'insertion par ailleurs bien engagé.

Plusieurs candidats en semi liberté très engagés professionnellement ont du abandonner leur parcours en raison de l'absence d'hébergement à l'issue de leur semi liberté. Aucune solution n'ayant pu être proposée au vu de la tension extrême sur ce sujet dans la Métropole.

NOS MÉTIERS

Gros Oeuvre

- Ouvrier TP
- Maçon
- Aide maçon
- Aide coffreur
- Aide étancheur
- Monteur d'échafaudages
- Opérateur de démolition
- Ouvrier routier
- Homme trafic

SecondOeuvre

- Aide plaquiste
- Aide électricien
- Electricien bâtiment
- Aide façadier
- Aide menuisier
- Aide plombier
- Peintre
- Plombier

Industrie

- Agent de montage
- Agent de production
- Essayeur
- Technicien de maintenance
- Monteur
- Tôlier plieur
- Manutentionnaire

Environnement / Espaces verts

- Equipier de collecte
- Chauffeur VIR
- Equipier VIR
- Lancier
- Agent de nettoiement urbain
- Ouvrier paysagiste d'espaces verts
- Aide maçon espaces verts

Transport / Logistique

- Cariste
- Magasinier
- Agent logistique
- Manutentionnaire
- Préparateur de commandes
- Chauffeur / Livreur

LES FORMATIONS

(33 ACTIONS DE FORMATION POUR 21 CANDIDATS)

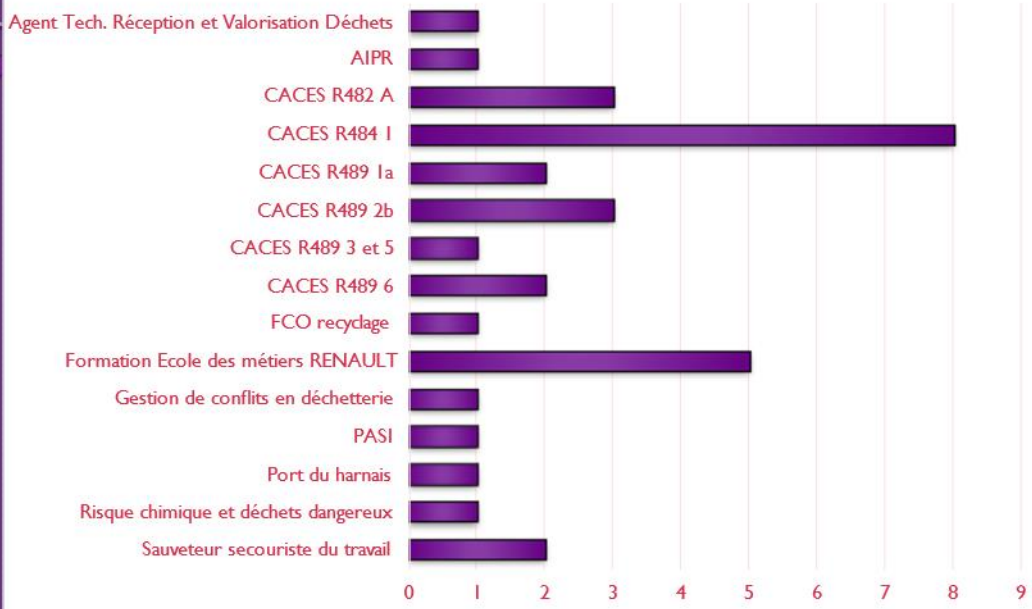

LES SORTIES

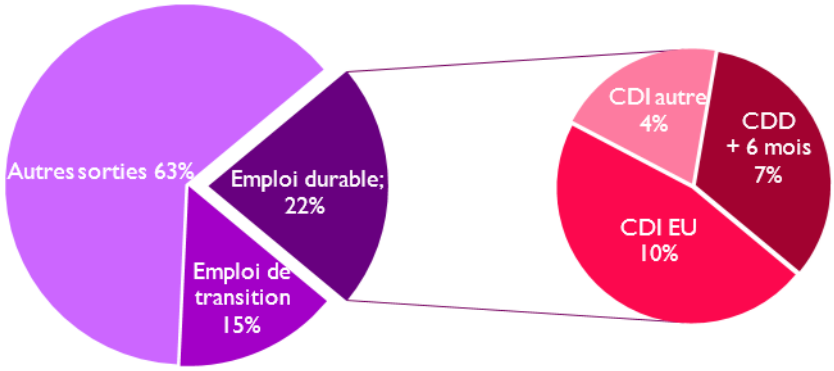

Les fins de mission d'intérim, **en sorties dynamiques, ont été de 48 %** pour un objectif de la Direccte UT 69 de 56%. Nous revenons lentement vers nos objectifs.

La volatilité de nos publics liée aussi bien à leur fragilité sociale et psychique qu'à l'activité économique forte qui permet à certain de pratiquer un certain « nomadisme » professionnel complique fortement notre mission.

LES GRANDS AXES 2023

Réalisation d'un dinerdébat dont la thématique est « **comment accueillir et intégrer une personne sous main de justice dans votre entreprise ?** » courant février 2023.

- 12 tables de 8 personnes composées d'un représentant justice, deux entreprises partenaires, 2 entreprises parrainées, un permanent Grep intérim ou Grep, 1 administrateur ainsi qu'un ancien condamné ayant réussi son parcours d'insertion accompagné de son tuteur et du dirigeant de l'entreprise

- Palier aux difficultés de recrutement en continuant notre sensibilisation auprès de différentes structures d'accompagnement de personnes en difficultés de la région Lyonnaise

- Interventions de Grep intérim à partir de mai 2023 dans l'établissement de Corbas à la demande du SPIP.

- Arrivée d'un nouveau Directeur Grep et Grep intérim mars 2023 suite au départ de Guy DUBREZ, Directeur depuis 37 ans.

.